



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

69^e séance plénière

Mercredi 12 décembre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Kerim (Ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage aux victimes des attentats à la bombe commis en Algérie

Le Président (*parle en anglais*) : Je présente au Gouvernement et au peuple algériens les sincères condoléances de l'Assemblée générale à l'occasion de la tragédie qui a frappé les locaux des Nations Unies, hier à Alger. Nous adressons également notre sympathie et nos condoléances les plus vives aux familles des membres du personnel des Nations Unies qui ont été tués ou blessés dans l'explosion de la bombe.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre un message vidéo du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui se trouve actuellement à Bali.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il n'est pas loin de minuit à Bali, mais je me dois de vous adresser ce message urgent après l'attentat terroriste commis contre le bureau des Nations Unies à Alger.

Les mots sont impuissants à exprimer mes sentiments de surprise, d'horreur et d'indignation. Il est méprisable de s'en prendre à des personnes qui servent les idéaux les plus nobles de l'humanité sous les couleurs de l'ONU. Comme le disait aujourd'hui un chef de gouvernement à Bali : « Servir les Nations Unies c'est nous servir tous; nous étions tous la cible de cet attentat. »

Alors que nous sommes encore en train de compter les morts, de panser les blessés et de rechercher les disparus, qu'il s'agisse de nos fonctionnaires ou d'Algériens innocents, mes pensées vont aux victimes. Leur sacrifice ne peut pas et ne doit pas être oublié.

J'ai parlé au Président Bouteflika ce soir pour exprimer mes condoléances au peuple algérien et aux familles des victimes. Je lui ai demandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du personnel de l'ONU.

J'ai demandé à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Kemal Derviş, et à d'autres hauts fonctionnaires de se rendre immédiatement à Alger. Ils trouveront sur place le meilleur moyen d'aider les blessés et leurs proches. La sécurité et le bien-être de notre personnel passent avant toute autre chose et nous ferons tout pour le protéger, en Algérie comme ailleurs, et en commençant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

07-63907 (F)



immédiatement par la révision de notre politique de précaution et de nos dispositifs de sécurité.

Nul n'a oublié l'attentat perpétré le 19 août 2003 contre le siège de l'ONU à Bagdad, qui a coûté la vie à certains des meilleurs d'entre nous, dont Sergio Vieira de Mello, et à beaucoup d'Iraqiens. Depuis, nous nous sommes beaucoup occupés de renforcer la sécurité de nos locaux et de notre personnel partout dans le monde.

Nos fonctionnaires n'en continuent pas moins de faire avec courage leur travail difficile et dangereux. Notre mission est toujours et à jamais d'aider ceux qui ont besoin d'aide. L'attentat de Bagdad ne nous a pas empêchés de l'accomplir, celui d'Alger ne nous en empêchera pas non plus. Nous ne pouvons pas faire moins pour nos collègues d'Alger.

Cet attentat nous rappelle aujourd'hui, et de quelle horrible façon, que le terrorisme est le fléau de notre temps. La communauté internationale doit se montrer résolue dans sa lutte contre ceux qui s'en prennent aux innocents, aux sans-défense, à ceux qui ne cherchent pourtant qu'à les aider, comme le fait notre personnel.

En ma qualité de Secrétaire général, je tiens à assurer à l'Assemblée que je continuerai de travailler avec ses États Membres pour faire face à ce danger toujours menaçant.

Saluons le courage des hommes et des femmes de l'ONU. Rappelons-nous qu'un attentat contre l'Organisation est un attentat contre nous tous et contre nos idéaux les plus nobles. Je demande à l'Assemblée générale de se montrer unie car nous devons condamner de tels actes tous ensemble et agir tous ensemble pour traduire en justice leurs méprisables auteurs.

Débat plénier de haut niveau commémoratif consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Point 66 de l'ordre du jour (suite)

Promotion et protection des droits de l'enfant

b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Rapport du Secrétaire général (A/62/259)

Projet de résolution (A/62/L.31)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M^{me} Carmen Alicia Maldonado De Wennier, Secrétaire d'État à la protection sociale du Guatemala.

M^{me} De Wennier (Guatemala) (*parle en espagnol*) : La délégation guatémaltèque a l'honneur d'intervenir à cette séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui nous réunit tous autour du même objectif : servir l'intérêt supérieur des enfants et surmonter les vicissitudes pour leur offrir un monde digne d'eux.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir préparé le rapport sur les progrès réalisés jusqu'ici. Ils sont tous aussi importants les uns que les autres. Tous les pays se battent pour atteindre des résultats et concevoir des plans ou programmes fondés sur la richesse culturelle et axés sur les enfants, filles et garçons confondus.

Le Guatemala est un pays jeune, et comme tous les pays dans cette situation, il a ses propres difficultés. Sa population est composée à plus de 50 % d'enfants et de jeunes de moins de 25 ans, dont environ 5 millions sont âgés de zéro à cinq ans. Ce groupe d'âge est notre capital humain. C'est pourquoi les efforts commencent à se concentrer sur le développement global de ce groupe.

Déterminés à remplir les engagements pris dans le Plan d'action pour créer les conditions qui nous permettront d'offrir aux enfants et aux jeunes, filles et garçons, un monde favorisant leur développement dans la dignité, nous avons encouragé, dans divers domaines d'action, des mesures qui, selon nous, ont permis de progresser et que nous présentons aujourd'hui à l'Assemblée générale.

Le Ministère de l'éducation a réussi à couvrir entièrement l'enseignement primaire. Cette année, la couverture était de 97 %; nous espérons que les 3 % restants seront couverts en 2008 avec les programmes d'enseignement officiels, semi-officiels et à distance. Par l'intermédiaire du Secrétariat de la Présidence chargé du bien-être social, instance nationale qui régleme, coordonne et supervise les efforts de prévention, de renforcement familial et communautaire, de réinsertion et de socialisation des adolescents délinquants, nous appliquons des programmes substitutifs à la privation de liberté, recourons à la liberté assistée et imposons des travaux communautaires.

Les actions entreprises se sont concentrées sur la personne en tant qu'être systémique : tête, cœur et corps. Nous ne pouvons pas parler d'un avenir assuré par une génération qui ne soit pas capable de penser, de sentir et d'agir. Nous partons du principe qu'il est nécessaire d'écouter ce que le cœur des enfants veut nous dire. Il faut remédier à la faim du corps, mais également à celle de l'esprit.

Dans tous nos programmes, nous nous occupons d'enfants qui souffrent de handicaps physiques et mentaux. Grâce aux efforts déployés en commun par le Gouvernement, les organisations de la société civile qui s'occupent des enfants et des organisations internationales, la loi sur la protection complète des enfants et des adolescents a été approuvée et est entrée en vigueur en 2003; conformément à cette loi, qui tient compte des intérêts supérieurs des enfants, sont mis en œuvre la politique publique de protection complète des enfants et des adolescents et son plan d'action, qui prévoient des obligations tant pour les institutions publiques que pour les organisations de la société civile. Dans le cadre du plan d'action, des programmes ont été mis en œuvre avec succès, comme le programme « Bien grandir et foyers communautaires », dirigé par le Secrétariat pour les œuvres sociales de l'épouse du Président, dont la couverture est nationale et qui s'occupe des régions les plus éloignées où la vulnérabilité est la plus grande, dans lesquelles vit la majorité des personnes indigènes et en situation de pauvreté.

Ces programmes font participer les mères en tant que gestionnaires du développement au niveau des collectivités et des processus éducatifs, des soins maternels, de l'éducation à la santé et de l'alimentation des enfants. La lutte contre le VIH/sida, en particulier la transmission verticale de la mère à l'enfant, est une question particulièrement préoccupante pour l'État. Le Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida a été élaboré et mis en œuvre, le Guatemala étant un pays exposé aux phénomènes naturels à la suite de l'ouragan Stan. Avec l'appui de l'UNICEF et d'autres institutions publiques, un « Manuel sur la façon de s'occuper des enfants abandonnés, non accompagnés ou en danger » a été élaboré et mis en pratique.

Le phénomène de la traite des êtres humains, qui se répand de plus en plus comme un mal terrible menaçant nos jeunes et nos enfants, est également un sujet de grande préoccupation. Parmi les mesures concrètes prises pour poursuivre les auteurs de ce délit, on peut citer la création pour la première fois d'un

bureau du Procureur général contre la traite des êtres humains et les adoptions illégales au sein du ministère public du Guatemala, qui est l'organe chargé d'office des poursuites. Le plan stratégique pour la mise en œuvre de la politique nationale contre la traite des êtres humains a été exécuté.

Ces quatre dernières années, l'adoption a été un thème central au Guatemala. À ce titre, mon pays a ratifié son adhésion à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, qui entrera en vigueur dans le pays le 31 de ce mois. Lundi dernier, le Parlement des enfants a examiné et approuvé, de manière symbolique, la loi conformément à la Convention de La Haye, la loi même qui a été adoptée hier par le Congrès. La voix des enfants qui a parlé à la conscience des adultes a finalement été entendue.

Le changement de Gouvernement aura lieu le 14 janvier, et UNICEF/Guatemala a suggéré une feuille de route aux nouvelles autorités. Le Guatemala doit mettre en œuvre son programme de façon cohérente pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons tiré les enseignements de l'expérience de pays frères comme le Chili, la Colombie, El Salvador, Israël, le Mexique et le Pérou, qui nous ont conseillés dans de nombreux programmes. Nous avons en commun une tâche inachevée : notre travail ne fait que commencer.

Nous nous sommes engagés à faire de ce monde un monde digne des enfants, filles et garçons. Le Guatemala appuie la déclaration qui sera adoptée à la fin du présent débat de haut niveau commémoratif. Si nous voulons y parvenir, amis et compagnons, suivons la lumière, ne nous perdons pas, joignons notre voix aux cris des cœurs innocents des enfants et ajoutons-y la maturité, mais surtout la volonté des adultes. Ensemble, nous atteindrons l'objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Idália Moniz du Portugal, Secrétaire d'État Adjointe auprès du Ministère chargée de la réadaptation, et à M^{me} Rita Sobral, représentante de la jeunesse.

M^{me} Moniz (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (EU). Les pays candidats, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie; ainsi que

l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

La présidence de l'UE condamne fermement les attentats terroristes du 11 décembre à Alger, qui ont tué un grand nombre de personnes et blessé des dizaines d'autres. La présidence de l'UE exprime ses sincères condoléances et sa solidarité aux familles des victimes.

Par souci d'économiser du temps, je ne donnerai pas lecture de l'intégralité de ma déclaration, mais la version complète est distribuée dans la salle.

Il y a cinq ans, deux représentants des jeunes ont adressé à la session extraordinaire consacrée aux enfants un message intitulé « Un monde digne de nous », préparé par plus de 400 enfants d'environ 100 pays qui ont participé au Forum des jeunes. Ils ont dit qu'ils voulaient un monde digne d'eux car un monde digne des enfants est un monde digne de tous. Ils ont dit également que, dans un monde digne d'eux, ils voyaient le respect des droits de l'enfant – les Gouvernements et les adultes étant réellement et efficacement décidés à appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant pour tous les enfants.

Cinq ans plus tard, nous sommes de nouveau réunis ici pour dresser un bilan des progrès que le monde a faits dans la mise en œuvre du document final de la session extraordinaire de 2002, ainsi que des difficultés que nous rencontrons dans la réalisation de cet objectif. C'est également une excellente occasion de renforcer les synergies entre toutes les parties avec l'intention d'identifier les moyens d'assurer la pleine mise en œuvre de la déclaration « Un monde digne des enfants ».

Sommes-nous parvenus à la vision dont rêvaient les représentants des enfants il y a cinq ans? Comment pouvons-nous réaliser des progrès plus importants et plus rapides en matière de droits de l'enfant? Quelles sont les réalisations dont nous pouvons être fiers et qui peuvent nous servir d'inspiration pour les actions à venir? Dans quels domaines pouvons-nous et devons-nous montrer davantage d'engagement et de meilleurs résultats? Qu'avons-nous fait pour les enfants?

Heureusement, nous avons de nombreuses raisons de célébrer des progrès dans le domaine des droits de l'enfant et dans la réalisation de nombreuses promesses faites en 2002. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès vers les objectifs de la déclaration « Un monde digne des enfants » démontre des accomplissements dans de nombreux domaines, tels que la réduction de la

mortalité infantile et maternelle et de la malnutrition. En fait, en 2006, pour la première fois dans l'ère moderne, le nombre d'enfants qui meurent avant leur cinquième anniversaire est tombé en dessous de 10 millions. Nous avons également progressé s'agissant d'assurer l'éducation primaire universelle aux filles et aux garçons, de protéger les enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence et de lutter contre le VIH/sida. Le monde est aussi sur le point d'éliminer la polio et fait des progrès rapides en ce qui concerne la rougeole.

Les États ont également démontré leur engagement à appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette convention, dont le dix-huitième anniversaire a été célébré récemment, est le traité relatif aux droits de l'homme le plus universel. Il a créé une nouvelle vision de l'enfant en tant qu'individu appelant une attention particulière, qui n'est pas la propriété de ses parents ni un objet de charité sans défense. La Convention a joué un rôle majeur et a servi d'inspiration aux niveaux national, régional et international; son message a été reflété dans de nombreuses constitutions ou codes relatifs aux droits de l'enfant, et il a aussi encouragé l'augmentation rapide du nombre d'institutions nationales indépendantes de défense des droits de l'enfant, telles que les bureaux du médiateur pour les enfants et des commissaires pour les enfants.

La Convention relative aux droits de l'enfant a également été, ces cinq dernières années, une source d'inspiration pour les États membres de l'Union européenne. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît explicitement les droits de l'enfant et réaffirme les obligations d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de tenir compte de son point de vue. Plusieurs dispositions du Traité de Lisbonne portant réforme de l'Union européenne, qui sera signé d'ici à la fin de la semaine, concernent les droits de l'enfant. Plus important encore, il est stipulé à l'article 3, qui traite des objectifs de l'Union européenne, que l'UE doit protéger les droits de l'enfant. De même, en ce qui concerne ses rapports avec le reste du monde, le Traité stipule que l'Union doit, entre autres choses, contribuer à la protection des droits de l'homme, en particulier des droits de l'enfant.

En Europe également, dans le cadre du Conseil de l'Europe, nous avons adopté en 2003 la Convention sur les relations personnelles concernant les enfants, qui a été largement influencée par la Convention relative aux droits de l'enfant et qui expose des règles

sur le besoin des enfants d'avoir des relations personnelles non seulement avec les deux parents lorsque l'enfant est séparé d'un parent ou des deux, mais aussi avec d'autres personnes ayant des liens familiaux avec les enfants. En 2007, nous avons adopté, également dans le cadre du Conseil de l'Europe, la Convention pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, qui définit les différentes formes d'abus sexuel à l'égard des enfants comme des infractions pénales, énonce des mesures préventives et établit des programmes pour venir en aide aux victimes. En 2006, le Conseil de l'Europe a lancé un programme triennal intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants ». L'objectif principal de ce programme est d'aider tous les décideurs et les concepteurs de programme à concevoir et mettre en œuvre des stratégies nationales pour la protection des droits de l'enfant et la prévention de la violence à l'égard des enfants.

Hier, l'UE a adopté un ensemble de principes directeurs pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, ce qui témoigne de notre détermination à considérer la promotion et la protection de tous les droits de l'enfant comme une priorité de notre politique extérieure en matière de droits de l'homme, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et de son droit à être protégé de la discrimination et à participer au processus décisionnel, fondé sur les principes de démocratie, d'égalité, de non-discrimination, de paix et de justice sociale, ainsi que sur l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et l'interrelation entre tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement. Pour permettre une action ciblée, l'Union européenne a décidé que toutes les formes de violence à l'égard des enfants constituaient son premier domaine prioritaire et a adopté, conjointement aux directives, une stratégie de mise en œuvre applicables aux mesures à prendre dans ce domaine.

L'adhésion des États Membres de l'ONU aux deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants – dont chacun compte désormais plus de 100 États parties – est un autre motif de satisfaction. Tous les États membres de l'Union européenne ont signé et presque tous ont ratifié ou accédé à ces deux instruments.

En outre, il y a environ deux semaines, la Troisième Commission de l'Assemblée générale a prié

le Secrétaire général de nommer un Représentant spécial chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants. Le Représentant spécial servira de défenseur mondial, indépendant et de haut niveau, chargé de promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants, assurant la participation des acteurs clefs concernés, y compris les enfants. Nous nous sommes engagés à collaborer avec le nouveau Représentant spécial pour édifier un monde exempt de violence pour les enfants du monde.

Il est néanmoins clair qu'en investissant dans les enfants, nous jetons les bases d'un monde compatissant où il n'y a pas de place pour la passivité et l'indifférence. Il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire, mais le cadre normatif et éthique de la Convention, conjointement au programme de la décennie convenu à la session extraordinaire consacrée aux enfants, ainsi que les résultats de l'examen à mi-parcours, constituent une bonne base pour aller de l'avant. Comme le poète portugais Fernando Pessoa l'a éloquentement exprimé, « Des pierres sur mon chemin? Je les garde toutes, car un jour je construirai un château ».

Dans la déclaration qu'ils ont faite en 2002, les délégués enfants ont fait ressortir à quel point il était important de veiller à ce qu'ils participent activement, pleinement et de manière significative, et ont partagé une vision du monde où les enfants participeraient activement à la prise de décisions à tous les niveaux ainsi qu'à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de toutes les questions portant sur les droits des enfants.

Pour notre part, nous savons que la Convention nous a amenés à considérer l'enfant – tous les enfants – différemment. La session extraordinaire tenue en 2002 a renforcé cette tendance, étant donné que les enfants ont pu s'exprimer et participer à ces débats – pour la première fois dans l'histoire de l'ONU – en qualité de délégués officiels. Les adultes membres de délégations gouvernementales et autres ont affronté les positions des enfants, à leurs opinions, à leur critique et aussi à leur éloge.

Nous répétons cette expérience cette année. Nous savons qu'au niveau national, les enfants se font de plus en plus entendre dans leurs écoles, dans leurs communautés, et même dans la politique nationale. Nous savons qu'en permettant aux enfants de participer, nous contribuons à faire des enfants plus

forts, et que des enfants plus forts pourront construire un monde meilleur. Toutefois, avec des enfants plus forts à qui nous donnons la possibilité de s'exprimer, nous créons également plus de responsabilités pour nous. Les enfants se tournent vers nous et continuerons de le faire. Ils nous tiendront responsables de nos décisions, nous ne pouvons donc pas les décevoir.

Je pense qu'il est maintenant temps d'entendre les jeunes et avec votre permission, Monsieur le Président, je cède la parole à notre représentante de la jeunesse, M^{me} Rita Sobral, qui est née l'année même de la tenue du Sommet mondial pour les enfants et qui va intervenir au nom des 27 États membres de l'Union européenne.

M^{me} Sobral (Union européenne) (*parle en anglais*): Je suis née en 1990. Cette année-là, le Sommet mondial pour les enfants, qui s'est tenu dans cette salle, a pris des mesures importantes pour donner plus de poids aux enfants dans les débats internationaux et pour favoriser le progrès dans de nombreux aspects de notre vie. Des cibles ont été arrêtées par les dirigeants du monde, il a fallu prendre des décisions et le monde attendait des résultats.

Douze ans plus tard, lorsqu'une session extraordinaire qui nous était consacrée s'est tenue au sein de l'Assemblée générale, un groupe de 400 enfants et de jeunes venus du monde entier se sont également réunis ici à New York pour débattre de questions importantes et envoyer le message suivant aux adultes: « Nous pouvons aider – vous pouvez compter sur nous pour édifier un monde digne de nous ». Pour la première fois dans l'histoire, nous avons eu la possibilité de nous faire entendre à l'ONU. Comme l'a dit l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, « Jusqu'ici, ce sont les adultes qui ont mené le jeu. Maintenant, nous allons construire un monde meilleur avec les enfants ».

Je sais que beaucoup a été fait jusqu'à présent. En 2006, pour la première fois dans l'histoire récente, moins de 10 millions d'enfants de moins de 5 ans sont morts, l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles dans l'enseignement primaire et secondaire diminue et l'accès aux thérapies antirétrovirales réduisant le risque de transmission du VIH/sida s'est amélioré.

Des millions d'enfants continuent pourtant d'être victimes de la faim, de la violence, de la discrimination, du VIH/sida et toutes les formes d'exploitation. De nombreuses filles de mon âge,

même beaucoup plus jeunes que moi, souffrent énormément, juste parce qu'elles sont nées filles. C'est difficile à croire et impossible à accepter. En tant que jeune fille et citoyenne du monde, j'espère et je crois qu'un monde meilleur pour nous tous est possible. Toutefois, à cette tribune, je me demande ce que je pourrais faire d'autre. Il y a dix ans, il n'aurait pas été possible pour une jeune de dix-sept ans comme moi de prononcer un discours à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je dois avouer que c'est un rêve qui s'est réalisé, et je vous en suis très reconnaissante. Je considère toutefois que j'ai également l'obligation de motiver mes pairs et de leur montrer qu'ensemble nous pouvons changer les choses. Nous avons quelque chose à ajouter – nos propres idées et nos propres perspectives sur des questions qui nous touchent et qui touchent le monde.

Nous sommes tous dans un processus d'apprentissage. Les adultes commencent à s'habituer à notre participation dans des instances comme celle-ci. Ils apprennent quelle est la meilleure manière de tenir compte de notre point de vue, mais nous avons également notre apprentissage à faire à cet égard. Nous, les enfants, devons participer plus, montrer plus de compassion et agir plus aux niveaux local, national et international afin que nos voix soient entendues tous les jours de l'année – et pas seulement en des occasions extraordinaires telles que celle-ci. Nous voulons un monde exempt de pauvreté et d'injustice. Nous voulons la paix et la tolérance et un environnement protégé. Nous voulons que nos droits soient protégés et respectés.

Lorsque je retournerai dans ma communauté, dans ma famille et dans mon école, je leur dirai ce que j'ai entendu ici, ainsi qu'au Forum de la jeunesse, et je veux leur donner l'espoir et les assurer que les adultes sont prêts à édifier un monde avec eux et pour eux et à les encourager à y participer. Nous devons être conscients de notre rôle. Nous ne devons pas avoir honte de nous faire entendre. Nous sommes le présent, nous sommes l'avenir, et ceux qui sont réunis ici aujourd'hui doivent honorer la promesse qu'ils ont faite d'écouter nos vues et de les respecter. Cela en vaudra la peine. Je vous le promets.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Moon Chang-jin, Vice-Ministre de la santé et du bien-être de la République de Corée.

M. Moon Chang-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement de la République de Corée voudrait exprimer ses sincères condoléances à l'ONU et aux familles des victimes qui ont été sacrifiées dans l'attentat terroriste commis en Algérie; nous dénonçons toutes les formes de terrorisme.

Je tiens à remercier la communauté internationale, en particulier l'ONU, l'UNICEF, le Comité des droits de l'enfant, d'autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour l'exercice des droits de l'enfant et l'instauration d'« Un monde digne des enfants ». Je remercie également les enfants présents parmi nous aujourd'hui qui sont venus de loin pour ajouter leur voix aux efforts menés par la communauté internationale pour instaurer un monde digne des enfants.

En tant qu'État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, la République de Corée a consenti de nombreux efforts pour protéger les droits de l'enfant, et elle a élaboré toute une gamme de mesures visant à atteindre les objectifs d'« Un monde digne des enfants ». En 2002, l'année où l'Assemblée générale a tenu sa session extraordinaire consacrée aux enfants, le Gouvernement coréen a formulé un programme général pour la protection et le développement de l'enfant. Depuis lors, la protection des droits de l'enfant et le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant sont devenus des piliers des politiques en faveur du bien-être des enfants de la République de Corée.

En 2003, un programme général pour la sécurité de l'enfant a été mis en place afin de prévenir la maltraitance des enfants, la violence à l'école et les accidents impliquant des enfants. Mon gouvernement a également renforcé ses politiques de protection des enfants contre les dangers environnementaux et a promulgué et révisé des lois et des règlements en faveur de la sécurité des enfants. En 2005, mon gouvernement a mis en place un programme général à l'intention des enfants et des jeunes vivant dans la pauvreté en vue de remédier au problème de la pauvreté transmise d'une génération à une autre et de donner à tous les enfants une chance de commencer leur vie sur les mêmes bases. La République de Corée a également pris une autre initiative : elle a créé en 2004 un Comité de coordination des politiques en faveur des enfants chargé d'harmoniser les divers politiques interministérielles relatives aux enfants et de

veiller à la mise en œuvre de la Convention. En outre, un centre de suivi des droits de l'enfant a été créé l'année dernière pour suivre régulièrement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention. Toutes ces mesures illustrent le ferme attachement du Gouvernement coréen aux recommandations faites par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Je voudrais faire brièvement part des efforts menés par la Corée en conformité avec les quatre objectifs énoncés dans « Un monde digne des enfants ». Premièrement, afin d'améliorer l'état de santé des enfants et de maîtriser l'infection au VIH/sida parmi les enfants et les adolescents, le Gouvernement coréen a effectué des examens physiques périodiques sur des enfants d'âge scolaire dans l'optique de collecter des données fiables sur les tendances en matière de morbidité infantile et d'élaborer des indicateurs sur la santé des enfants. Parents et enseignants ont suivi des cours d'éducation sanitaire, y compris des séances d'information sur le VIH/sida, afin de pouvoir mieux s'occuper de la santé de leurs enfants. En outre, le Gouvernement a augmenté ses dépenses d'assurance maladie et d'aide en faveur des enfants dans le besoin.

Deuxièmement, le Gouvernement a augmenté chaque année son budget consacré à l'éducation des enfants afin de leur assurer un enseignement de qualité, ce qui a entraîné un accroissement substantiel des soins fournis aux enfants et l'enseignement obligatoire. Et dans l'optique de donner à tous les mêmes possibilités d'apprentissage, le Gouvernement a investi en vue de combler le fossé qui existe en matière d'éducation et d'accroître l'aide fournie aux enfants défavorisés, tout particulièrement les enfants handicapés.

Troisièmement, le Gouvernement coréen fait tout son possible pour protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence. Il y a 44 centres de protection des enfants opérationnels dans tout le pays. Une législation sur la protection des enfants est en vigueur et appliquée de manière rigoureuse. Le Gouvernement a également mis en place un système d'appui communautaire afin d'assurer aux enfants en crise les services nécessaires.

M. Soboron (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

Quatrièmement, le Gouvernement coréen, en coopération avec des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, a également fourni une assistance aux

enfants partout dans le monde, notamment aux enfants de la République populaire démocratique de Corée, sous forme de produits pharmaceutiques, de compléments nutritionnels, de vaccins et d'eau potable distillée. Il convient également de mentionner ici le Sommet intercoréen qui a eu lieu en octobre et les pourparlers entre les Premiers Ministres des deux Corées en novembre. Au cours de ces réunions, les deux Corées ont convenu d'élaborer et de mettre en œuvre des projets visant à améliorer la nutrition et à encourager la prévention des maladies des enfants en République populaire démocratique de Corée.

La République de Corée forme l'espoir que, grâce aux activités et aux efforts qu'elle a entrepris et aux programmes qu'elle compte mettre en place à l'avenir, nous pourrions apporter une contribution à « Un monde digne des enfants ». Nous poursuivrons inlassablement nos efforts en vue d'instaurer un monde où tous les enfants seront à l'abri de la faim, de la peur, de l'exploitation et de la violence. Dans le cadre de cet effort, nous relèverons tous les défis et ferons de notre mieux pour promouvoir une collaboration et une interaction entre les États Membres afin de parvenir à notre objectif commun : le bonheur de tous les enfants du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pjer Šimunović, Ministre adjoint de la Direction des organismes internationaux de la Croatie.

M. Šimunović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à transmettre les condoléances de mon gouvernement au Gouvernement et au peuple algériens, ainsi qu'aux membres du personnel des Nations Unies et à leurs familles, pour les pertes tragiques qu'ils ont subies. Nous nous associons aux paroles du Secrétaire général, exprimant le choc et la tristesse qu'il a ressentis et sa détermination.

Ce bilan quinquennal de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants est pour nous une excellente occasion de faire le point des progrès importants que le monde a réalisés en faveur des droits de l'enfant, mais aussi des défis à relever et de l'insuffisance de nos efforts. Tout en souscrivant sans réserve à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par la présidence portugaise, et en particulier à la déclaration du délégué de la jeunesse de l'Union européenne, nous souhaitons aussi faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La Croatie se félicite du rapport du Secrétaire général où figure un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'« Un monde digne des enfants », document pour lequel la Croatie a établi et soumis un rapport national cinq ans après la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Le rapport du Secrétaire général reconnaît que des succès notables ont été enregistrés depuis 2002, notamment la réduction considérable de la mortalité infantile due à la rougeole, la forte baisse du nombre de cas de polio et l'augmentation remarquable des inscriptions dans l'enseignement primaire. Malheureusement, le rapport indique également qu'un trop grand nombre d'enfants continue d'être les victimes d'actes de violence, de l'exploitation, de la pauvreté et de l'insécurité.

Nous notons avec satisfaction qu'au cours des 18 dernières années, depuis que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la Convention relative aux droits de l'enfant, les droits de l'enfant figurent parmi les priorités de l'ONU. Les États parties sont donc dans l'obligation d'en incorporer effectivement les dispositions d'ordre national et international et de les mettre à exécution, transformant les paroles en actes afin de créer un monde meilleur pour les enfants.

En tant que pays ayant connu les horreurs de la guerre dans les années 90, la Croatie est particulièrement motivée pour appuyer les efforts mondiaux contre la participation des enfants à des conflits armés. À cet égard, nous considérons que les Principes et Engagements de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés constituent un guide utile pour nos initiatives communes en vue d'améliorer le sort de ces enfants.

Qu'il me soit permis de souligner l'importance des travaux du Comité des droits de l'enfant. Ses recommandations sont largement diffusées et mises en œuvre comme lignes directrices clefs des plans d'action nationaux en faveur des droits et intérêts des enfants pour la période 2006-2012. En septembre de cette année, la Croatie a présenté au Comité son rapport initial sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le Comité a félicité la Croatie d'avoir ratifié tous les textes pertinents dans ce domaine, ainsi que pour son application de la disposition sur les activités de formation liées au Protocole facultatif.

Suivant les recommandations du Comité, la Croatie a créé en 2003 le Bureau du Médiateur pour les enfants afin d'accroître la protection effective des enfants. Le Médiateur, entre autres choses, promeut le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et encourage la participation des enfants aux questions qui les concernent. Le travail du Bureau est reconnu par d'autres pays comme un bon exemple dans la région.

La Croatie accueille avec satisfaction les déclarations des institutions indépendantes œuvrant en faveur des droits de l'enfant et appuie un nouveau renforcement de ces institutions afin de faciliter les activités de promotion, de protection et de suivi des progrès dans la réalisation des droits de l'enfant. En tant que membre du Comité exécutif de l'UNICEF pour la période 2007-2009, la Croatie apporte son concours à tout un éventail d'actions de l'organisme.

Au niveau national, le Gouvernement entretient une coopération réussie avec le bureau de l'UNICEF en Croatie autour des programmes spéciaux visant à protéger les enfants contre différentes formes de violence. Les campagnes « Des écoles sûres et porteuses » et « Sept mesures pour une école sûre », dans le cadre desquelles 115 écoles ont été déclarées exemptes de violence, ont été reconnues dans l'ensemble de la région comme des exemples de bonnes pratiques authentiquement croates. Nous sommes heureux de partager notre expérience et notre savoir avec tous les pays intéressés et continuerons de travailler à sensibiliser le public à la question de la violence à l'école, notamment le phénomène des brimades.

Nous nous réjouissons en particulier du fait que la République de Croatie soit parmi les pays où le châtement corporel des enfants – y compris les punitions dégradantes ainsi que les violences ou mauvais traitements psychologiques ou physiques – est interdit par la loi. En conséquence, ce type de châtement ne peut être administré ni à la maison, ni à l'école. Il ne peut pas non plus être appliqué dans le système pénal comme peine ou mesure disciplinaire, ni dans les établissements de soins alternatifs. En outre, les parents doivent protéger leurs enfants contre tout traitement humiliant ou toute punition physique de la part d'autres personnes.

Confronté au problème des nombreux enfants qui ne peuvent obtenir de pension alimentaire de parents qui ne respectent pas leurs obligations et avec lesquels ils ne vivent pas, le Médiateur pour les enfants et le

Barreau croate ont conclu un accord sur la fourniture d'une aide judiciaire pro bono. Par conséquent, une aide judiciaire gratuite est désormais offerte à tout enfant au nom de qui une demande individuelle de pension alimentaire est traitée ou pour lequel des dépenses supplémentaires sont manifestement nécessaires au quotidien, indépendamment de la situation matérielle ou du revenu du parent vivant avec l'enfant.

Consciente de l'importance d'une éducation de qualité comme clef pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la Croatie a élaboré une norme éducative nationale, et le Gouvernement a décidé de rendre l'éducation secondaire progressivement obligatoire en proposant une gamme de mesures incitatives.

La Croatie salue l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants réalisée par M. Pinheiro, qui dresse un tableau précis de la prévalence, de la nature et des causes profondes de la violence dont les enfants sont victimes. Nous espérons que la communauté internationale trouvera la volonté politique nécessaire pour donner suite à ses 12 recommandations générales en agissant comme il se doit, ce qui inclut des recours efficaces et des mesures de prévention et de réhabilitation. À cet égard, je voudrais exprimer notre appui à la création d'un mécanisme de haut niveau qui favorise une mise en œuvre plus approfondie de ces recommandations.

La Croatie note avec satisfaction le dixième anniversaire du rapport fondateur de Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants, qui a galvanisé une action significative et contribué aux progrès enregistrés dans la protection des enfants, un cadre juridique international renforcé et, particulièrement importants, les premiers jugements des auteurs par les tribunaux internationaux.

L'enseignement que nous avons tiré des cinq dernières années est que nous ne devons pas relâcher l'attention que nous portons aux enfants. Les éléments cruciaux en sont, comme toujours, l'engagement et la réalisation. Il ne fait aucun doute qu'un échec à atteindre les objectifs d'« Un monde digne des enfants » constituerait un échec de nos aspirations communes à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Ne décevons pas nos enfants cette fois.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Victoriana

Nchama Nsue, Secrétaire d'État à la coopération internationale et la francophonie de la Guinée équatoriale.

M^{me} Nchama Nsue (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Avant tout, je voudrais adresser, à l'instar des orateurs qui m'ont précédée, mes condoléances les plus sincères au peuple algérien, et lui dire ma solidarité, après les attentats qui l'ont frappé.

C'est pour moi un grand honneur de participer, sur l'invitation de l'UNICEF, à ce Débat plénier commémoratif de haut niveau consacré à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. En Guinée équatoriale, nous venons de conclure une série d'évaluations des activités de coopération internationale dans tous les domaines. L'action de l'UNICEF et la souplesse dont il fait preuve pour s'adapter efficacement aux nouveaux changements vertigineux qui s'opèrent dans mon pays lui valent la reconnaissance de mon gouvernement. Nous sommes conscients que l'UNICEF travaille dans des domaines très sensibles et délicats, étant donné qu'il s'occupe principalement des enfants et des mères. En ce sens, il mérite notre appui à tous.

Lorsque l'Assemblée générale a adopté la Déclaration des droits de l'enfant en 1959, nombre d'entre nous étions encore des enfants. Aujourd'hui, il nous incombe de prendre des décisions qui, demain, auront un effet sur l'humanité. Cela dit, les enfants ne sont pas seulement l'avenir; ils sont aussi le présent. Les programmes à long terme doivent se baser sur la situation actuelle des enfants. Il est un proverbe qui plaît beaucoup à mon Président, M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, et qui résume bien la politique actuelle de mon gouvernement sur la question des enfants : « Mieux vaut un peuple sage qu'un peuple riche ». Seule la sagesse peut générer des richesses durables et assurer leur distribution équitable et rationnelle. Autrement, nous sommes voués à l'échec.

L'éducation a été identifiée par mon gouvernement comme l'un des piliers sur lesquels il convient de baser le futur de toute société. Grâce à elle, on peut comprendre tout concept et appréhender toute réalité. Les programmes de sensibilisation deviennent plus efficaces en ce qui concerne des questions telles que la prévention et la lutte contre le VIH/sida, les droits de l'enfant, la démocratie, la tolérance, les changements climatiques, entre autres. Il est évident que, sans éducation, tous les efforts déployés pour faire

comprendre ces concepts et ces réalités resteront vains. La Guinée équatoriale s'est employée à consolider les structures chargées de l'éducation, de la santé et des droits des enfants en promulguant et en appliquant des mesures officielles visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Ainsi, avec le concours de l'UNICEF et d'autres partenaires, nous nous sommes appliqués à obtenir des résultats concrets, notamment dans la lutte contre le paludisme, qui est la première cause de mortalité infantile. À cette fin, nous avons mis en place différents programmes ayant notamment pour objet : la prise en charge gratuite des enfants et des femmes enceintes; la gratuité des analyses et des médicaments pour les personnes atteintes ou potentiellement atteintes par le VIH/sida; l'éradication de l'onchocercose et de la poliomyélite sans frais pour la population; la réalisation périodique de campagnes de vaccination à l'intention des enfants et des femmes enceintes; l'édification, à travers le pays, de centres préscolaires et d'établissements d'enseignement primaire et secondaire; la mise en œuvre du Programme spécial de sécurité alimentaire visant à garantir l'approvisionnement en vivres et à améliorer l'alimentation des enfants dans les écoles; et la constitution du Fonds pour les générations futures.

M. Rosselli (Uruguay), Vice-Président, assume la présidence.

Tous ces efforts sont menés avec la participation des associations de la société civile et des organisations non gouvernementales, parmi lesquelles se distingue le Comité d'aide aux enfants équato-guinéens, que préside la première dame du pays, S. E. M^{me} Constanca Mangue de Obiang, et qui s'occupe de toutes les questions relatives à l'enfance – dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'alimentation, notamment – et fait soigner à l'étranger les enfants atteints de maladie grave.

En novembre dernier, le Gouvernement a organisé une deuxième conférence nationale sur l'économie en vue de définir les nouveaux objectifs économiques pour 2020. Au titre de cette nouvelle stratégie, qui sera mise en application à compter de janvier 2008, de vastes ressources seront consacrées au financement de projets sociaux en faveur des enfants, avec le concours des organismes du système des Nations Unies, qui sont des partenaires privilégiés de mon gouvernement. Par ailleurs, la nouvelle stratégie économique gouvernementale a pour priorité

d'élaborer une politique de l'avenir centrée sur l'enfant. L'intérêt de mon pays pour les questions liées à l'enfance est incontestable.

L'éducation permet de sensibiliser au danger que d'autres problèmes posent pour l'avenir de notre planète et de l'humanité, par exemple dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la paix. Si nous ne sommes pas capables de garantir aujourd'hui le développement complet de l'enfant, préparer l'avenir et faire des plans à long terme relève de l'utopie.

Nous devons essayer ensemble de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont les résultats se verront en 2015. Une coalition mondiale pour le développement doit être formée si nous voulons les atteindre tous, à savoir : éliminer la pauvreté extrême; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; et assurer un environnement viable. Il importe que tous ces objectifs soient simultanément poursuivis à l'échelle mondiale si l'on veut obtenir les effets escomptés. Nous savons qu'en 2015 les enfants d'aujourd'hui seront devenus de jeunes gens tandis que la plupart d'entre nous seront des personnes âgées. Les préparons-nous comme il faut à prendre en main le futur de l'humanité?

Les deux questions à l'examen résument les tâches à accomplir pour garantir une vie meilleure à nos enfants : améliorer la qualité de l'éducation et de la protection des enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence; et assurer une vie de qualité en luttant contre le VIH/sida.

Je suis d'accord avec ce qu'a déclaré hier le représentant du Botswana : la culture et les coutumes ne sauraient justifier la commission de sévices sur les enfants et les plus vulnérables.

Je terminerai en appelant à agir et à appliquer les politiques adoptées. Nous pensons que la question de l'enfance a déjà fait couler beaucoup d'encre et qu'il faut désormais passer à l'action.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Raynell Andreychuk, Sénateur du Canada.

M^{me} Andreychuk (Canada) : Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à cette Assemblée. Nous sommes heureux d'accueillir au sein

de notre délégation deux jeunes délégués remarquables, Ashley Teo et Joseph Singh, qui ont fait preuve d'un grand dynamisme au cours des derniers jours.

Il s'agit d'un honneur pour la délégation canadienne d'être ici aujourd'hui pour commémorer la mi-décennie de l'adoption, en 2002, à la session spéciale de 2002 consacrée aux enfants, du Plan d'action « Un monde digne des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Le moment est venu de réfléchir sur ce qui a été réalisé, ce que nous faisons présentement, et sur ce que nous devrions réaliser pour les jeunes gens de par le monde. La façon dont la communauté internationale relèvera ces défis déterminera la mesure dans laquelle ses jeunes citoyens pourront réaliser leur plein potentiel.

Le Canada reconnaît la nécessité d'investir dans ses enfants et dans ses jeunes, et continue de mettre en place des politiques pour protéger la santé et le mieux-être de nos enfants et nous permettre de nous préparer à affronter les défis de demain.

(l'orateur poursuit en anglais)

À titre d'exemple, le Canada a établi son propre plan d'action national : « Un Canada digne des enfants ». Ce plan est le fruit d'une vaste consultation, effectuée notamment auprès des enfants et des jeunes Canadiens. Il reflète le consensus dégagé dans l'ensemble de la société canadienne, selon lequel la santé et le mieux-être des enfants ne constituent pas seulement un droit inhérent mais aussi la responsabilité commune des Canadiens et des Canadiennes. Le plan continue de guider l'élaboration de politiques au Canada et invite tous les secteurs de la société, y compris les enfants, à s'investir dans la réalisation de cette vision en faveur des enfants.

En 2006, près de 8 millions de Canadiens et de Canadiennes, soit 24 % de la population totale, avaient moins de 19 ans. Quelque 5 % de cette population est constituée d'autochtones qui vivent souvent dans des régions rurales et isolées et doivent faire face à de graves défis socioéconomiques, dus notamment à une faible scolarité et à un manque de compétences, de même qu'à un accès inadéquat aux services de santé.

Notre gouvernement travaille pour s'assurer que tous les enfants canadiens sont en bonne santé, y compris les enfants et les jeunes autochtones du pays. Le Gouvernement canadien, en collaboration avec les dirigeants autochtones et les gouvernements

provinciaux et territoriaux, s'efforce de tout mettre en œuvre pour améliorer le bien-être socio-économique des enfants et des familles autochtones en prenant en considération leurs besoins particuliers.

Bien que la moitié de nos jeunes poursuivent des études postsecondaires, ceux qui ont décidé de mettre fin à leurs études après l'école secondaire se verront confrontés à un marché du travail exigeant une formation spécialisée. Ces questions sont d'autant plus importantes pour un pays comme le Canada en raison de la retraite imminente de sa population vieillissante et de l'impact croissant de la mondialisation.

À l'échelle mondiale, les taux de mortalité infantile chutent et les taux de vaccination augmentent. Pourtant, le VIH/sida continue de menacer la vie des enfants. Au Canada, bien que le nombre d'enfants exposés au VIH par leur mère ait chuté grâce à l'accessibilité accrue des femmes au traitement antirétroviral, la proportion de jeunes plus âgés contractant le VIH demeure importante.

Chacun d'entre nous ici, aujourd'hui, reconnaît que les enfants constituent l'un des groupes de population les plus vulnérables au monde et, à ce titre, ont besoin et méritent notre protection, principalement contre la violence et l'exploitation. Au Canada, le Gouvernement a amélioré les politiques, les lois et les pratiques visant à protéger les enfants : il a pris notamment des sanctions plus fortes contre la traite des êtres humains, y compris celle des enfants. Les mesures législatives provinciales et territoriales pour le bien-être des enfants ont été renforcées afin d'interdire plusieurs formes de violence, dont l'agression physique et sexuelle, les sévices psychologiques, l'exposition à la violence familiale et la négligence sous ses diverses formes. Le Canada poursuit ses efforts dans l'ensemble des interventions visant à prévenir toutes les formes de violence familiale, y compris les mauvais traitements et la négligence. Le Canada est également fier d'avoir participé à l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants et espère qu'elle aura un impact réel sur les politiques de l'Organisation et des agences des Nations Unies, de même que sur les États Membres.

Pour terminer, nous tenons à souligner que les droits de l'enfant doivent représenter une priorité pour nous tous. Nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. Par nos efforts individuels et collectifs, accordons toute notre attention à la mise en œuvre de

cette convention, qui revêt une importance fondamentale.

Je voudrais également, au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, m'associer aux autres orateurs qui ont adressé leurs condoléances aux familles tant du personnel des Nations Unies que des Algériens qui ont perdu la vie. Nous sommes aux côtés de l'ONU et condamnons fermement ces attentats.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Anil Kumar, Secrétaire au Ministère indien de la condition de la femme et du développement de l'enfant.

M. Kumar (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance plénière commémorative de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Nous remercions également le Secrétaire général du rapport qu'il a présenté à cette occasion.

Le bilan des efforts déployés pour atteindre les objectifs et cibles définis dans le document final de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, intitulé « Un monde digne des enfants », est plutôt mitigé. La diminution de l'aide publique au développement (APD) aux pays en développement, qui est tombée de 0,33 % du produit national brut total des donateurs en 2005 à 0,3 % en 2006, appelle au réexamen. Du fait de cette diminution, le financement dont les pays en développement disposent pour investir dans les enfants non seulement est réduit, mais la réalisation dans les délais des objectifs du Millénaire pour le développement sera aussi compromise. Nous appuyons l'appel, lancé par le Secrétaire général, à réduire le déficit de financement en augmentant les montants d'APD versés par les pays développés.

L'Inde est déterminée à favoriser l'épanouissement de tous les enfants, à garantir leurs droits et à les protéger dans notre pays. Pour assurer le bien-être des enfants, qui représentent 42 % de la population du pays, soit la plus grande population d'enfants au monde, l'Inde adopte une approche intégrée. La Charte nationale des enfants, adoptée en février 2004, est une déclaration d'intention qui expose le programme du Gouvernement pour le développement de l'enfant.

Pour tous les indicateurs concernant les enfants, nos résultats ont été positifs au cours des 10 dernières

années, en particulier depuis 2002. Le budget consacré aux enfants fait l'objet d'une révision en vue d'améliorer la gestion des programmes et des mécanismes, ainsi que l'obligation de rendre compte de cette gestion. Les dépenses totales des programmes consacrés aux enfants, proportionnellement au budget central total, a plus que doublé de 2001 à 2006. Le Gouvernement a décidé d'augmenter les dépenses publiques d'éducation, de façon à consacrer à ce secteur au moins 6 % du produit intérieur brut (PIB). Les dépenses publiques de santé devraient augmenter pour atteindre 2 à 3 % du PIB au cours des cinq prochaines années, priorité étant donnée aux soins de santé primaires.

Le plus vaste programme au monde en faveur du développement du jeune enfant est actuellement mis en œuvre en Inde dans le cadre des Services intégrés pour le développement des enfants, qui concernent plus de 41 millions de bénéficiaires, pour la plupart des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes.

Pour l'Inde, l'enseignement libre et obligatoire est un droit élémentaire de tous les enfants âgés de 6 à 14 ans. Un programme d'enseignement élémentaire pour tous, intitulé *Sarva Siksha Abhiyan*, mis en œuvre en Inde, a considérablement contribué à la réalisation, dans notre pays, de l'objectif 2 du Millénaire pour le développement concernant l'enseignement primaire pour tous. Ce programme a permis d'augmenter le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, qui s'élevait à 95 % en 2005. Il a également réduit le nombre d'enfants non scolarisés : leur nombre est tombé de 32 millions en 2001 à sept millions en 2006.

L'Inde adopte une position active en matière de protection des enfants et s'efforce de créer un environnement qui les protège. À cette fin, l'Inde a pris plusieurs initiatives, notamment la création, en février 2007, d'une Commission nationale pour la protection des droits de l'enfant, chargée d'assurer la mise en œuvre effective des lois et des programmes relatifs aux enfants. Rien ne peut justifier la violence à l'encontre des enfants, et tout acte de violence à l'encontre d'un enfant peut et doit être évité. Un programme intégré de protection des enfants devrait être lancé prochainement en Inde.

L'Inde reste fermement déterminée à lutter contre toutes les formes du travail des enfants et à parvenir progressivement à son élimination complète. En Inde, l'interdiction d'employer des enfants de moins de 14 ans comme employés de maison ou de restaurant est

une étape importante dans ce domaine. L'Inde applique actuellement le programme mondial le plus important pour empêcher les enfants de participer aux activités économiques et pour les réadapter dans le cadre d'un projet national élargi de lutte contre le travail des enfants.

L'Inde s'est engagée à promouvoir une vie saine et à combattre le VIH/sida, en particulier pour les enfants infectés ou exposés au risque de l'être. En juillet dernier, nous avons lancé la première politique nationale globale sur les enfants et le sida en Inde. Nous travaillons en étroite coopération avec des organisations de la société civile, dont des organisations non gouvernementales, qui ont apporté leur précieuse coopération à l'aboutissement de nos efforts.

Nous souhaitons aussi louer le travail de l'UNICEF dans l'intérêt des enfants du monde. L'UNICEF mérite tout notre appui et notre coopération dans ses activités.

Pour terminer, l'Inde réaffirme son engagement à garantir le respect des droits, la protection et le développement complet de tous les enfants du pays. L'Inde œuvrera pour réaliser pleinement et en temps utile les objectifs de la Déclaration "Un monde digne des enfants" ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement qui s'y rapportent.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Monsieur Bobby Mbunji Samakai, Secrétaire permanent, Ministre gambien des sports, de la jeunesse et du développement de l'enfant.

M. Samakai (*Zambie*) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer, au nom du Gouvernement de la République de Zambie, nos sincères condoléances et notre sympathie au Gouvernement et au peuple algériens, et à l'ONU, à la suite des vies humaines tristement perdues lors de l'attentat terroriste insensé commis hier en Algérie. Que leur âme repose dans une paix éternelle.

C'est un honneur pour ma délégation de participer à ce Débat plénier commémoratif de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Ma délégation se félicite de cette occasion d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des engagements énoncés dans le document final de la vingt-septième session extraordinaire, « Un monde digne des

enfants », et d'identifier les nouveaux défis en vue de rediriger nos actions pour réaliser de nouveaux progrès.

À cet égard, nous nous félicitons du rapport complet du Secrétaire général (A/62/259), qui offre un bon point de départ à nos débats. Nous prenons note des recommandations qui y figurent et qui méritent d'être examinées soigneusement.

Je voudrais associer ma délégation à la déclaration prononcée par le Ministre des affaires féminines et infantiles du Ghana au nom de l'Union africaine. Nous saluons les importantes initiatives régionales prises pour améliorer le bien-être de nos enfants, qui représentent effectivement notre avenir. Nous appuyons pleinement l'appel lancé à accélérer la mise en œuvre du plan d'action pour une Afrique digne des enfants 2008-2012, approuvé par nos ministres au second Forum panafricain sur les enfants tenu récemment au Caire.

Le Gouvernement zambien reste attaché à promouvoir le bien-être des enfants, comme en témoigne l'intégration des engagements relatifs à « Un monde digne des enfants » et des objectifs du Millénaire pour le développement dans notre politique nationale révisée en faveur des enfants, notre cinquième plan national de développement et nos stratégies de réduction de la pauvreté. La Zambie a également ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains qui concernent les enfants. En outre, la Zambie s'est engagée dans un processus d'examen de différents éléments de sa législation pour rendre celle-ci conforme aux normes internationales.

Je voudrais faire part de l'expérience de la Zambie dans la réalisation de quatre objectifs majeurs d'« Un monde digne des enfants ». Dans le domaine de la promotion d'une vie saine, la Zambie considère la survie de l'enfant comme un droit fondamental dont chaque enfant doit jouir. Il faut donc ne ménager aucun effort pour mettre en place un environnement garantissant la survie des enfants.

Les efforts de la Zambie pour promouvoir une vie saine au bénéfice des enfants se sont heurtés à de nombreux défis. L'incidence élevée du VIH/sida, associée à des niveaux élevés de pauvreté, a contribué à des taux élevés de mortalité infantile et juvénile, qui s'élèvent à 95 et 168 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement. À cet égard, la Zambie a pris un certain nombre de mesures pour relever ces défis,

notamment la vaccination universelle des enfants, une meilleure gestion du paludisme et d'autres maladies infantiles, ainsi que l'adoption d'un système de gestion intégrée des maladies infantiles.

On ne saurait trop souligner l'importance de fournir une éducation de qualité à nos enfants. La nécessité urgente d'une éducation primaire universelle est au centre des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Convention relative aux droits de l'enfant. La Zambie considère que l'investissement dans l'éducation des enfants est un moyen sûr de garantir leur avenir. La Zambie a donc pris un certain nombre de mesures positives, notamment la gratuité de l'enseignement élémentaire, ce qui a abouti à augmenter sensiblement le taux de scolarisation des garçons comme des filles. En outre, la Zambie met actuellement en œuvre un programme de promotion de l'éducation des filles pour diminuer le nombre d'abandons scolaires de filles. Par ailleurs, le programme scolaire a été révisé de manière à y intégrer des questions relatives aux droits des enfants à l'école.

La protection des enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence est essentielle au développement de nos enfants. Le nombre toujours croissant d'orphelins et d'enfants vulnérables est une difficulté majeure dans nos efforts pour protéger de façon appropriée cette catégorie d'enfants. Dans nos efforts pour protéger les enfants, la Zambie a pris des mesures consistant à réviser les lois protégeant les enfants de manière à prévoir des peines plus sévères pour les auteurs d'actes de violence à l'égard des enfants. En outre, le Gouvernement a continué d'appuyer les efforts des organisations non gouvernementales et d'autres institutions s'occupant d'orphelins et d'enfants vulnérables.

L'impact du VIH/sida sur tous les secteurs de l'économie, ainsi que sur les communautés, les foyers et en particulier les enfants, a continué de poser un défi majeur à la Zambie. L'un des objectifs principaux d'« Un monde digne des enfants » et des objectifs du Millénaire pour le développement est de réduire la prévalence du VIH, en particulier chez les femmes et les enfants, et de poursuivre différents programmes visant à faire face aux effets du VIH/sida sur les enfants et les familles vulnérables. Dans nos efforts pour affronter le problème du VIH/sida, un plan stratégique intégré multisectoriel visant à prévenir la transmission du VIH, en plus du traitement, des soins et de l'appui, a été élaboré. Un certain nombre de mesures et initiatives clés sont actuellement mises en

œuvre, à savoir l'intensification des programmes de prévention de la transmission de la mère à l'enfant et la mise à disposition gratuite de médicaments antirétroviraux (ARV).

J'ai le plaisir d'annoncer qu'avec l'appui de nos partenaires de coopération, la Zambie a également introduit des antirétroviraux pédiatriques pour les enfants. En ce qui concerne les informations fournies aux enfants, la Zambie a révisé le programme scolaire de manière à y incorporer un débat sur des questions relatives au VIH/sida.

Malgré les progrès que la Zambie a obtenus dans la réalisation des objectifs d'« Un monde digne des enfants », il nous reste encore beaucoup à faire pour atteindre les cibles fixées durant la période restant à courir.

Il est donc nécessaire de mener une action accélérée, notamment en matière de mobilisation des ressources, et nous continuerons à appeler la communauté internationale, nos partenaires de coopération et, oui, la société civile, à appuyer nos efforts pour réaliser ces objectifs. Nous espérons que ce Débat renforcera notre volonté de veiller à ce que nos enfants vivent dans un environnement sûr et sain où leurs droits sont défendus. Nous devons à nos enfants d'apporter une différence dans leur vie et d'édifier un monde qui soit digne d'eux.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais annoncer que les résumés des tables rondes 1 et 2 de ce Débat commémoratif seront présentés aujourd'hui à 15 heures par les co-présidents des tables rondes au titre du premier point à l'ordre du jour de cet après-midi.

Je rappelle également aux orateurs la demande formulée par la présidence que les interventions ne dépassent pas cinq minutes afin de permettre au plus grand nombre possible de délégations de prendre part au débat comme prévu.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sara Oviedo, Secrétaire exécutive du Conseil national des enfants et des adolescents de l'Équateur et Présidente de l'Institut interaméricain pour l'enfant.

M^{me} Oviedo (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom de mon Gouvernement, je voudrais dire que nous condamnons les actes terroristes commis hier en Algérie et que nous exprimons la profonde solidarité du peuple équatorien avec le Gouvernement et le

peuple frère algériens et avec l'ONU, qui a perdu des amis et des fonctionnaires précieux.

C'est pour moi un très grand honneur que de me trouver parmi vous pour représenter mon pays. L'Équateur figure sans aucun doute parmi les pays qui ont souscrit avec diligence aux accords et traités internationaux visant à créer un cadre juridique garantissant les droits des enfants et des adolescents, convaincus que nous sommes que ces instruments sont la feuille de route qui nous conduira le plus rapidement possible dans la bonne direction vers une nouvelle société qui placent les garçons, les filles et les adolescents au premier rang de ses priorités.

Aujourd'hui, à 18 ans, la Convention relative aux droits de l'enfant a atteint sa majorité et l'un de ses instruments fondamentaux, le Plan d'action « Un monde digne des enfants » (voir résolution S-27/2, annexe), fait l'objet d'une évaluation, ce qui représente pour l'Équateur une occasion unique d'exposer les progrès importants que nous avons réalisés et de réaffirmer la volonté du Gouvernement de la révolution citoyenne de garantir les droits des 5 millions d'enfants et d'adolescents en respectant les différences culturelles des 8 % d'enfants autochtones et des 5 % d'enfants d'ascendance africaine.

Il ne fait aucun doute que nous progressons. En juillet 2003, la nouvelle loi relative aux enfants et aux adolescents est entrée en vigueur. Elle s'inspire de la Convention et témoigne des plus hautes qualités morales.

En deux ans – entre 2002 et 2004 –, nous avons réduit la mortalité maternelle de 3 % et la mortalité infantile de près de 2 %. Ces dernières années, l'Équateur a procédé aux inscriptions d'un nombre d'élèves sans précédent dans l'enseignement élémentaire, à savoir 90,88 % des classes d'âge concernées. Pourtant, des différences marquées persistent entre les zones rurales et les zones urbaines et entre les personnes d'ethnies différentes. Le programme social pour les enfants et les adolescents présenté en mars par le Gouvernement national énonce des objectifs ambitieux sur chacun de ces points et envisage d'inscrire l'élimination de la violence dans le système éducatif, ce qui constitue un défi national.

Face aux nouvelles formes de violence, de discrimination et d'esclavage - je veux parler de la traite, de la prostitution des enfants et du tourisme sexuel, des migrations forcées pour des raisons économiques, des groupes criminels et du brigandage

transnationaux, entre autres fléaux - l'Équateur a réalisé des progrès importants. Il a réformé son code pénal, il a défini des plans d'action qui sont actuellement en train d'être pleinement appliqués. Étant donné que ces problèmes dépassent les frontières de nos pays, nous devons établir une meilleure coordination entre nous pour y faire face.

Dans notre pays, les enfants et les adolescents ont promu des processus inédits de participation et de mobilisation des citoyens. Leur présence parmi nous est un droit qu'ils ont mérité. En novembre 2006, nous avons mené la campagne « Regarde-moi dans les yeux » avec la participation d'un million d'enfants et d'adolescents équatoriens, qui ont exprimé leurs priorités. Sur la base de ces demandes, le Gouvernement national prend actuellement des mesures. L'un des jalons les plus importants de ce processus a été la création en juillet dernier du Conseil consultatif national, première instance publique où siègent des enfants et des adolescents, qui suivra les progrès que le pays réalisera en leur faveur.

Il convient également de signaler la Réunion sud-américaine de la jeunesse sur les changements climatiques, qui s'est tenue en octobre à Quito, où 170 adolescents ont demandé à leurs gouvernements qu'ils adoptent une attitude claire et cohérente pour faire face à ce problème.

Nous édifions actuellement le Système national de protection, qui est une nouvelle institution chargée de garantir les droits et de veiller à ce que les différentes instances de l'État et de la société les respectent.

Au cours de cette décennie, l'Équateur est parvenu à réduire la pauvreté et l'extrême pauvreté grâce au relèvement de l'économie après la crise bancaire, à l'augmentation des investissements pétroliers, aux envois de fonds des immigrants et au relèvement des salaires réels. La lutte contre la pauvreté a permis d'augmenter de manière soutenue les dépenses sociales en Équateur, notamment les services sociaux de base. Ainsi, entre 2002 et 2006, les investissements sociaux sont passés de 1,5 à 2,4 milliards de dollars. Ce rythme de croissance a été maintenu en 2007.

Mais dans le cadre de ce processus, nous avons été confrontés à de sérieux obstacles qu'il faudra examiner dans divers forums afin que, sur la base de l'expérience de ceux qui font des progrès, l'on puisse tirer les enseignements qui nous permettront d'ajuster

les mécanismes d'application des instruments internationaux. À cette fin, l'Institut interaméricain des enfants et des adolescents a tenu à Quito, les 29 et 30 novembre, une réunion extraordinaire en vue d'analyser la mise en œuvre des nouvelles lois relatives à l'enfance et à l'adolescence, des politiques publiques et de la réforme des institutions dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, réunion au cours de laquelle l'on est parvenu à des conclusions importantes.

Les progrès réalisés nous ont également montré que la voie à suivre pour garantir leurs droits fondamentaux aux enfants et aux adolescents est la même que la voie empruntée par l'ensemble de la société équatorienne afin de garantir les droits de tous ses citoyens. C'est dans cet esprit que nous avons participé activement au débat sur les questions stratégiques dans notre pays dans le cadre du processus historique de changement entrepris par notre gouvernement. C'est dans la définition du modèle économique et du système politique que réside véritablement la possibilité certaine de protéger les droits des enfants et des adolescents.

Enfin, nous nous associons aux nombreux pays qui ont présenté leurs félicitations à l'Assemblée générale des Nations Unies qui va adopter dans les jours qui viennent la résolution sur les droits de l'enfant, résolution qui met en relief la nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général contre la violence à l'égard des enfants pour une période de trois ans. L'Équateur tient à assurer ledit Représentant de tout son appui.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Anne Jackson, Directrice du bien-être de l'enfant au sein du Groupe du Département des enfants, des écoles et de la famille, et à M^{me} Iqra Bilal et M. Alex White, délégués de la jeunesse, du Royaume-Uni.

M^{me} Jackson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour le Royaume-Uni que de participer à ce Débat commémoratif. Nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne.

Pour le Royaume-Uni, l'amélioration de la vie des enfants et des jeunes est une priorité de haut niveau. Depuis que nous nous sommes engagés, il y a cinq ans, à assumer notre rôle dans l'instauration d'un monde digne des enfants, le Gouvernement du Royaume-Uni et nos administrations décentralisées en

Écosse, en Irlande du Nord et au pays de Galles ont mis en place un corpus juridique et un ensemble de directives appréciables qui ont consolidé la place du bien-être des enfants dans le droit et créé un cadre national efficace en faveur des enfants.

En Angleterre, un nouveau plan en faveur des enfants publié hier énonce tout un ensemble de mesures visant à améliorer le bien-être, la santé et l'éducation des enfants et des jeunes et à nous aider à faire de nouveaux progrès à la lumière de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Au pays de Galles, le programme « Rights to action » fondé sur la Convention fournit un cadre de planification en faveur des enfants et des jeunes. L'Écosse a élaboré une vision et un plan d'action visant à faire de tous les enfants écossais des personnes sûres d'elles et capables d'apprendre, ainsi que des citoyens responsables. C'est la même vision qui sous-tend la stratégie décennale de l'Irlande du Nord en faveur des enfants et des jeunes et son plan d'action, publié au début de cette année.

Sur le plan international, le Royaume-Uni est fermement déterminé à remédier à la pauvreté infantile et intergénérationnelle et à améliorer la situation des enfants dans les pays où notre Département pour le développement international est actif. Il faudra à cette fin veiller notamment à ce que les enfants et les jeunes aient directement voix au chapitre pour ce qui est des politiques et des programmes qui les concernent, compte tenu de l'impact manifeste que ceci a sur la qualité et la portée de nos programmes et, en tant que deuxième bailleur de fonds de l'UNICEF l'année dernière, il nous faudra aider à financer les programmes de protection des enfants et des adolescents les plus exposés et les plus vulnérables à l'infection au VIH. Il nous faudra axer nos efforts sur l'éducation, clef de la réalisation des objectifs du Millénaire. Le Royaume-Uni va verser une contribution de 15 milliards de dollars sur une période de 10 ans afin d'aider des pays à mettre au point des plans décennaux d'investissements ambitieux pour le secteur de l'éducation en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans ce domaine. L'éducation est au cœur de l'Appel à l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement lancé par le Premier Ministre Gordon Brown et le Secrétaire général Ban Ki-moon en juillet, avec l'appui de chefs de gouvernement et de dirigeants du secteur privé.

Enfin, je voudrais mettre en relief les travaux réalisés par le Royaume-Uni pour remédier au problème des sévices à enfants en ligne. Depuis 2006, un nouveau Centre contre l'exploitation et pour la protection des enfants en ligne permet au public, aux forces de l'ordre et à l'industrie des communications de signaler tout ciblage d'enfants en ligne. Ce Centre mène des enquêtes préventives, coopère avec les forces de police du monde entier et joue un rôle actif dans l'ensemble des efforts internationaux déployés pour protéger les enfants en ligne.

Nous devons tous célébrer nos progrès et la détermination manifestée au plus haut niveau au sein de cette Assemblée. Néanmoins, au Royaume-Uni, nous savons très bien qu'il reste encore beaucoup plus à faire, tant au niveau national qu'au niveau international, pour régler les questions relatives aux sévices infligés aux enfants, à leur pauvreté et à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être.

J'ai le grand plaisir de demander à mes collègues représentants de la jeunesse, Iqra Bilal et Alex White, de venir parler de certaines des questions sur lesquelles nous devons travailler, de concert avec les jeunes, au Royaume-Uni.

M^{me} Bilal (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement du Royaume-Uni a investi des sommes importantes, tant au niveau national qu'au niveau international, pour améliorer l'éducation et pour veiller à ce que les enfants aient accès à de bons soins de santé. Nous tenons également à souligner le bon travail réalisé par le Gouvernement du Royaume-Uni concernant la traite des enfants.

Il existe au Royaume-Uni un vaste réseau de participation de la jeunesse qui donne aux jeunes de nombreuses possibilités d'exprimer leurs vues dans des forums de jeunes, tels que le Parlement des jeunes du Royaume-Uni, les conseils scolaires et les organes consultatifs de jeunes. Toutefois, si nous voulons améliorer la participation des jeunes, il nous faudra veiller à ce que chaque établissement scolaire dispose d'un conseil, à ce que les forums de jeunes soient plus accessibles et mieux connus, et à ce que les droits de l'enfant fassent partie intégrante de la vie de chaque enfant.

Nous pensons aussi que les enfants qui vivent dans des conditions différentes, quelles qu'en soient les raisons, doivent pouvoir faire entendre leur voix, influencer les décisions et être traités avec respect et dignité. Je veux parler ici des enfants incarcérés, des

enfants demandeurs d'asile et réfugiés, et des enfants non scolarisés.

M. White (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous aimerions aussi que les enfants et les jeunes participent davantage aux processus démocratiques et politiques de prise de décisions, tant au niveau national qu'au niveau international.

Nous participons tous deux à un projet qui nous a permis d'entendre les idées et les points de vue de nombreux enfants en Angleterre. Ainsi, nous avons constaté que de nombreux enfants ne connaissent pas la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La question est donc de savoir comment les enfants du Royaume-Uni et de la communauté internationale pourront défendre leurs droits ou recevoir l'appui nécessaire s'ils ne savent pas que ces droits existent.

Au Royaume-Uni, nous aimerions éliminer toutes les formes de violence et de discrimination et promouvoir l'égalité et le respect entre les personnes de tous âges.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yitzhak Kadman, Directeur exécutif et fondateur du Conseil national des enfants d'Israël, et à M. Shay Zavdi, délégué de la jeunesse.

M. Kadman (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, présenter également les condoléances de ma délégation au peuple algérien pour la perte de tant d'innocents.

Pour commencer, je voudrais féliciter M. Srgjan Kerim pour sa présidence compétente de l'Assemblée et le remercier d'avoir organisé la présente séance importante. C'est un honneur pour moi de représenter mon Gouvernement à ce Débat de haut niveau, aux côtés de Maya Flomboim et de Shay Avshalom Zavdi, qui sont là pour représenter tous les enfants d'Israël au Forum des enfants de l'UNICEF.

Israël est fier de participer à ce Débat traitant de la suite à donner à la session extraordinaire consacrée aux enfants. Ma délégation félicite M^{me} Ann Veneman, Directrice générale de l'UNICEF, le Secrétaire général – qui est si loin, bien que je sois sûr qu'il est avec nous en pensée – et toutes les institutions pertinentes de l'ONU et les organisations non gouvernementales pour leur action importante au nom des enfants du monde.

Normalement, lorsque des représentants et délégations divers viennent à l'Assemblée générale, les lignes de démarcation qui les séparent sont les frontières entre pays et entre nations. Aujourd'hui, à ce Débat extraordinaire, il convient de suspendre la distinction. Tous autant que nous sommes – le monde des adultes, sans distinction de religion, de nationalité, de race ou de sexe – devons faire front pour faire du monde un meilleur endroit pour nos enfants, tous les enfants du monde. Nous devons condamner à l'unisson des pratiques aussi immorales que le travail des enfants, l'enrôlement d'enfants soldats et les autres formes de violence, de maltraitance et d'exploitation. Israël est attaché à ces objectifs, et c'est dans cet esprit que nous avons salué le document final de la session extraordinaire de 2002 (voir résolution S/27-2, annexe).

L'engagement fort d'Israël en faveur des droits de l'enfant est illustré dans son adhésion, en 1990, à la Convention relative aux droits de l'enfant, engagement réaffirmé par le biais de notre signature, en novembre 2001, des deux protocoles facultatifs à la Convention. Au-delà des activités régulières menées pour les enfants par les services gouvernementaux, les municipalités et les organisations non gouvernementales en Israël, je tiens à mentionner un certain nombre de programmes innovants, révolutionnaires et pionniers, que nous sommes plus que désireux de partager avec tous les membres.

Le Médiateur indépendant pour les enfants et les jeunes est au service des enfants dans tout l'État d'Israël, conduisant 10 000 enquêtes par an sur tous les aspects de la vie. Son bureau emploie des spécialistes représentant tous les groupes de population dans différentes langues. L'Unité mobile pour les droits de l'enfant propose des programmes éducatifs amusants et créatifs pour apprendre aux enfants de l'enseignement élémentaire en Israël quels sont leurs droits et responsabilités. « La situation de l'enfant en Israël », extrait statistique complet publié chaque année, examine tous les aspects et toutes les dimensions de la situation de l'enfant en Israël, et il est considéré comme un ouvrage de référence par les universitaires, les praticiens et les législateurs.

En outre, je note avec fierté que depuis 2000, Israël interdit le recours aux châtiments corporels, tant à la maison qu'à l'école, politique qui satisfait aux exigences de la Convention relative aux droits de l'enfant, et que, malheureusement, moins de 20 pays du monde ont adoptée à l'heure actuelle.

Bien que nous soyons certains que beaucoup d'autres pays ont réalisé des avancées en faveur des enfants et de leurs droits depuis la dernière assemblée, qui leur a été consacrée, en 2002, nous devons nous rappeler qu'ils restent encore beaucoup à faire. Les déclarations sur l'avenir ne sauraient remplacer l'action aujourd'hui. Nous ne devons pas négliger le présent des enfants, comme l'a si bien dit Janusz Korczak, célèbre auteur pour enfants, pédiatre et pédagogue juif polonais, par ailleurs véritable pionnier en matière de droits de l'enfant, qui a qualifié les enfants d'« individus qui sont des personnes, pas des personnes à venir, pas des personnes de demain, mais des personnes dès maintenant – aujourd'hui ».

La croissance et le fléau du terrorisme mondial ont pour effet l'augmentation de multiples dangers interconnectés, au premier rang desquels l'effacement de la frontière entre combattant et civil, qui va à l'encontre du droit international. Le plus répréhensible est que les terroristes prennent délibérément pour cible les civils et que, dans bien des cas, il s'agit avant tout d'enfants.

Bien sûr, il n'existe pas de monopole de la souffrance. Dans le conflit qui touche ma région, les enfants israéliens et palestiniens souffrent aussi injustement les uns que les autres, et toutes les parties ont l'obligation de respecter leurs droits et d'adhérer à l'état de droit. La vie de tout enfant, quelle que soit sa nationalité, est précieuse. Dès lors, il est de la responsabilité des nations de la région de garantir aux enfants un présent et un avenir prospères, sûrs et propices à leur développement. Rien n'a plus d'importance que cela. En effet, la protection des enfants est une cause qui peut même rapprocher les adultes et apaiser les conflits dans notre région.

Pour ne prendre qu'un exemple de la manière dont le bien-être des enfants dépasse les frontières politiques, trois médecins israéliens se sont récemment rendus en Jordanie au nom de Save a Child's Heart, organisation humanitaire israélienne, pour traiter des enfants irakiens. L'organisation s'est occupée de plus de 1 700 enfants, dont beaucoup d'Arabes – Palestiniens, Jordaniens et Irakiens.

Pour terminer, je veux faire part aux délégations présentes aujourd'hui d'une formule dont j'ai pu observer l'effet lorsque j'étais Directeur du Conseil national israélien pour l'enfance, dont je suis le fondateur. Avec l'aimable permission de la présidence, j'invite mon jeune collègue, Shay Zavdi, qui représente

les enfants israéliens, à faire part à l'Assemblée de cette formule qui est si importante pour les enfants.

M. Zavdi (Israël) (*parle en anglais*) : Lorsque nous lésinons sur l'éducation, nous le payons par l'ignorance. Lorsque nous lésinons sur la santé, nous le payons par la maladie. Lorsque nous lésinons sur la sécurité, nous le payons par des accidents. Lorsque nous lésinons sur le bien-être, nous le payons par la polarisation. Lorsque nous lésinons sur la réduction des inégalités, nous le payons par une polarisation. Lorsque nous lésinons sur la prévention, nous le payons par la délinquance. Lorsque nous lésinons sur la manière de traiter les gens, nous le payons par la violence. Lorsque nous lésinons sur la petite enfance, nous le payons doublement par le désespoir des jeunes. Lorsque nous lésinons sur les travailleurs sociaux, nous devons payer des policiers. Lorsque nous lésinons sur la médecine préventive, nous devons financer des hôpitaux.

M. Kadman (Israël) (*parle en anglais*) : J'en terminerai en disant que nos actes ont un impact direct sur l'environnement dans lequel évoluent nos enfants. Nos décisions et choix peuvent ouvrir la voie aux périls ou à la paix. C'est la route que nous prenons qui détermine le sort de nos enfants. Ainsi, il reste de notre responsabilité principale de protéger et promouvoir leurs droits afin que chaque enfant puisse vivre libéré de la peur et disposer de chances égales pour l'avenir.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Amparo Marzal Martínez, Directrice générale des familles et enfants d'Espagne.

M^{me} Marzal Martínez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord, au nom du peuple espagnol, à adresser au peuple algérien mes condoléances pour la tragédie qui l'a frappé hier.

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à ce Débat commémoratif extraordinaire. Je souhaiterais tout d'abord remercier le Secrétaire général et l'UNICEF de tout ce qu'ils font pour promouvoir, défendre et protéger les droits des enfants.

L'Espagne s'associe à la déclaration prononcée ce matin par le représentant du Portugal au nom de l'Union européenne.

Cinq ans se sont écoulés depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous avons pris alors d'importants engagements à travers la Déclaration et le Plan d'action contenus dans le document « Un monde digne

des enfants » (résolution S-27/2, annexe). Ces dernières années, le Gouvernement espagnol a pris un très grand nombre de mesures législatives, sociales et culturelles pour faire valoir les besoins des enfants et des adolescents, citoyens de plein droit.

La progression du processus normatif engagé a permis que les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant soient intégrés dans les lois qui régissent notre société. Il ressort du rapport remis l'an dernier par l'Espagne sur la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants et sur la mise en œuvre de son plan d'action que les indicateurs demandés par l'UNICEF révèlent une amélioration sensible de la situation des enfants. C'est d'ailleurs ainsi que les enfants voient les choses puisque, selon le rapport, pour 2007, du Centre de recherche Innocenti intitulé « Vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches » et distribué aux États membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Espagne occupe le deuxième rang des pays dans lesquels les enfants portent le jugement le plus favorable sur leur bien-être. Bien sûr, nous nous en réjouissons mais nous n'en devons pas moins poursuivre nos efforts.

Conformément aux engagements internationaux pris en 2002, nous avons défini nos propres objectifs suite à l'élaboration et à l'adoption d'un plan stratégique national sur l'enfance et l'adolescence pour 2006-2009. Y ont participé les administrations publiques, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs sociaux engagés dans la défense et la promotion des droits des enfants et des adolescents, y compris les principaux d'entre eux : les enfants eux-mêmes.

Ce plan stratégique national a été présenté durant la troisième Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale. Cette conférence régionale préparatoire au présent débat commémoratif, que l'Espagne a eu l'honneur d'organiser en partenariat avec l'UNICEF dans la ville de Palencia en juin 2006, a réuni de hauts représentants de 54 pays de la région et d'organisations internationales, parmi lesquelles le Conseil de l'Europe a joué un rôle majeur, ainsi que des organisations non gouvernementales, des défenseurs des enfants et des experts universitaires. La Déclaration de Palencia que nous avons adoptée témoigne de notre action collective et de notre volonté d'agir de concert.

Ces dernières années, le Gouvernement espagnol s'évertue à faire connaître et respecter les droits de l'enfant ainsi qu'à veiller à leur bonne application. Pour ce faire, notre pays dispose d'un organe permanent qui veille à la mise en œuvre des politiques sociales ayant trait à l'enfance. Il s'agit de l'Observatoire de l'enfance, qui a pour mission principale de recueillir les renseignements utiles pour évaluer la situation de la population infantile, réorienter et définir la politique à suivre pour améliorer leur qualité de vie. Ainsi, le Gouvernement espagnol exécute, en partenariat avec l'administration des régions autonomes, des programmes visant à prévenir et combattre la maltraitance des enfants, à concilier la vie familiale et professionnelle ainsi qu'à venir en aide aux familles en difficulté et aux mineurs étrangers non accompagnés.

Par ailleurs, il se développe une culture de la participation de la société dans les affaires de l'enfance, principalement à travers le mouvement associatif. À cette fin, des mécanismes de communication et de financement des programmes sont mis en place grâce aux subventions du Ministère du travail et des affaires sociales. Notre Gouvernement s'est engagé auprès des organisations non gouvernementales à augmenter le volume des fonds qui leur sont alloués en faisant passer de 0,52 % à 0,7 % la part des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui leur est destinée.

L'Espagne étant désormais un pays d'immigration et d'accueil, il y coexiste une diversité croissante de cultures, ce qui a également des répercussions sur l'orientation de l'action publique pour l'enfance. Notre obligation de garantir aux enfants la meilleure qualité de vie possible quelle que soit leur situation personnelle, familiale et sociale, s'est matérialisée par la reconnaissance du droit de tous les enfants étrangers présents sur notre territoire à bénéficier des services éducatifs, sanitaires et sociaux.

Une autre tâche de taille consiste à redoubler d'efforts et à promouvoir la mobilisation de ressources en faveur des enfants et des adolescents souffrant d'un handicap quelconque, dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'insertion. Il convient d'attirer l'attention sur le nouveau dispositif national de prise en charge des personnes dépendantes, qui renforce les services d'assistance et de dépistage fournis aux plus petits. J'ai également le plaisir d'annoncer que l'Espagne est le dixième pays à avoir ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des

personnes handicapées et le cinquième qui en a ratifié le protocole facultatif. L'Espagne s'est battue, durant les négociations, pour obtenir l'ajout d'un article spécialement consacré aux enfants handicapés.

À l'échelle internationale, l'Espagne participe aux travaux de nombreuses instances et organisations internationales qui attachent un grand intérêt aux droits des enfants, de même qu'elle s'évertue à axer sa coopération sur les groupes les plus vulnérables. Ainsi, nous avons fourni des contributions notables au Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), de l'Organisation internationale du Travail, pour la région de l'Amérique latine. Nous accordons également un intérêt particulier aux enfants autochtones à travers notre coopération bilatérale ainsi que par l'intermédiaire de l'UNICEF. En outre, l'Espagne a sensiblement étendu sa coopération dans les domaines de l'éducation et de la santé, particulièrement au profit des enfants, afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté, de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de combattre l'exclusion sociale sous toutes ses formes.

À l'instar des délégations précédentes, nous souhaitons exprimer notre gratitude aux défenseurs des enfants pour leur rôle crucial et offrir tout notre appui aux instances qui encadrent l'action que nous menons tous ensemble pour faire respecter les droits des enfants. C'est pourquoi nous nous réjouissons de voir réunie ici la communauté mondiale des défenseurs des droits des enfants à l'occasion de ce débat commémoratif et nous espérons donner suite à leurs propositions.

Enfin, nous espérons que les projets pour l'enfance déboucheront sur des engagements fermes dans chacun de nos pays et qu'ils deviendront des priorités gouvernementales. Les engagements que nous avons pris à l'égard des enfants doivent figurer au sommet des priorités politiques et se concrétiser dans la mobilisation des ressources sociales et économiques requises pour parvenir au monde que nous désirons : un monde digne des enfants et juste à leur égard.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Elvira Forero Hernández, Directrice générale de l'Institut de protection de la famille, et à M. José Gregorio Ospino, délégué de la jeunesse, de la Colombie.

M^{me} Forero (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie réaffirme, à cette séance plénière de haut

niveau, sa volonté d'atteindre les objectifs fixés et d'entreprendre les actions approuvées par l'Assemblée générale pour promouvoir la mise en place d'un monde digne des enfants. Elle réaffirme qu'elle considère les droits des enfants et des adolescents comme une priorité nationale.

En Colombie, les droits des enfants et des adolescents ont priorité sur les droits des autres individus. Ainsi le prévoit notre Constitution politique, qui stipule en outre l'obligation de la famille, de la société et de l'État de les protéger contre toute forme d'abandon, la violence physique ou morale, l'enlèvement, les sévices sexuels, l'exploitation économique ou sur les lieux de travail, les travaux à risque, entre autres situations de vulnérabilité.

Ma délégation voudrait vous expliquer les améliorations apportées à la qualité de la vie des enfants et des adolescents colombiens, qui sont plus de 16 millions, et les difficultés auxquelles le pays est confronté dans ce domaine.

Les politiques mises en œuvre pour promouvoir le bien-être et les droits des enfants se sont avérées particulièrement importantes : ces dernières années, elles ont permis d'améliorer les conditions de vie et de sécurité dans le pays, de réduire la criminalité et de relancer l'économie et le développement social. En conséquence, nous avons progressé dans nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et créer un environnement plus sûr et plus stable, permettant aux enfants de développer leurs capacités individuelles. De même, l'adoption de lois et la conception de politiques spécifiques ont été fondamentales, car celles-ci ont renforcé le cadre réglementaire, les mesures prises et le système institutionnel chargé de la promotion et du développement complet des enfants.

Depuis l'adoption de la nouvelle Loi sur les enfants et les adolescents de 2006, les enfants colombiens, filles et garçons, sont considérés comme des sujets de droit, et non pas uniquement comme des êtres à protéger. Ce cadre législatif a pour objectif de leur garantir un développement complet, afin qu'ils puissent grandir au sein de leur famille et de la collectivité, dans un environnement sûr qui les protège. Dès la petite enfance, on insiste sur la garantie de droits inaliénables, comme l'identification, l'éducation, les soins de santé et la nutrition, un programme complet de vaccination et la protection contre toute forme de mauvais traitements ou de violence. Le plan

national de développement 2006-2010, intitulé « Un État communautaire : développement pour tous », explore également des stratégies pour améliorer les services d'aide et de soins aux enfants, en particulier celles qui concernent la petite enfance.

Grâce à l'appui permanent du Gouvernement du Président Álvaro Uribe Vélez, le budget consacré aux investissements pour l'enfance de l'Institut colombien de protection de la famille, organe directeur du système d'aide à l'enfance et d'application des politiques spécifiques de l'enfance, a doublé au cours des cinq dernières années.

En outre, une réforme constitutionnelle adoptée en juillet dernier prévoit de nouveaux transferts de ressources budgétaires en faveur de l'aide à la petite enfance, qui pourront être réalisés lorsque la croissance annuelle de l'économie nationale dépassera 4 %. Cette réforme est encourageante, étant donné que ces dernières années la croissance a dépassé 6 %.

Parmi les succès de la politique publique de ces dernières années, on peut citer les progrès de l'initiative « Colombie pour la petite enfance »; de la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui adopte les lignes directrices de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture; des programmes « Faites la paix » et « Logement et bien-être », conçus pour les familles afin de lutter contre la violence familiale; de la stratégie pour l'élimination du travail des enfants; du programme d'aide aux jeunes et aux enfants des rues, auquel l'Union européenne prête son appui; et de la politique de santé sexuelle et procréative, qui comprend la promotion de la santé.

S'agissant de l'éducation, le pays approche résolument de la couverture universelle dans l'enseignement élémentaire, d'ici à 2010, et a sensiblement augmenté la couverture dans l'enseignement secondaire et supérieur. Il n'y a pas de discrimination entre garçons et filles en ce qui concerne l'accès au système éducatif. De même, le Gouvernement colombien s'est fixé pour objectif de fournir une éducation préscolaire et des soins complets à 400 000 enfants de moins de 5 ans.

S'agissant des programmes alimentaires de l'État, le nombre d'enfants, filles et garçons, qui en bénéficiaient en 2002 était de 3 millions; il est de 9 millions en 2007 et, pour 2010, l'objectif est de 12 millions.

S'agissant de l'aide aux adolescents délinquants, un système de responsabilité pénale spéciale, pédagogique, spécifique et différenciée a été créé et il est mis en œuvre de façon progressive.

L'Institut colombien de protection de la famille, en concertation avec les Ministères de l'éducation et de la protection sociale, le Médiateur, le Bureau du conseiller de haut niveau pour la réinsertion, ainsi que des organismes de coopération internationale, met également en œuvre le programme d'aide aux enfants et adolescents démobilisés de groupes armés illégaux. Au début de novembre 2007, 3 416 enfants et adolescents démobilisés ont bénéficié d'une aide pédagogique et thérapeutique, d'une protection, du rétablissement de leurs droits et d'un suivi, ces mesures tenant spécifiquement compte du sexe des bénéficiaires. En outre, pour éviter les contacts avec les groupes armés illégaux, des mesures générales sont prises, notamment la mise en œuvre de politiques départementales et municipales en faveur des enfants, des campagnes de sensibilisation des collectivités, des programmes sociaux centrés sur les communes à haut risque, la promotion de la participation des jeunes à des projets de prévention, la mise en place de systèmes d'alerte rapide et la prévention de la violence familiale. L'UNICEF, le Bureau international du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations et un nombre important d'États participent à ces mesures. Les forces armées de l'État colombien, qui respectent scrupuleusement l'interdiction d'enrôler des enfants, ont également renforcé les stratégies visant à prévenir le recrutement d'enfants par des groupes armés illégaux, notamment par des campagnes de sensibilisation.

Pour renforcer davantage les mesures de prévention de ce phénomène, le Gouvernement national a créé, le 3 décembre dernier, la Commission intersectorielle pour la prévention du recrutement et l'utilisation d'enfants, d'adolescents et de jeunes, filles et garçons, par des groupes organisés illégaux. Cette commission, présidée par le Vice-Président de la République, veillera à la mise en œuvre de la politique nationale visant à prévenir ces recrutements par des actions efficaces aux niveaux national et local.

Pour consolider les résultats déjà obtenus, la stratégie nationale « Faits et droits : communes et services chargés de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse » est mise en œuvre. Cette stratégie est placée sous l'égide de l'Institut colombien de protection de la

famille et du Bureau du procureur général de la Colombie et menée avec la coopération de l'UNICEF.

Conformément à la Loi sur l'enfance et l'adolescence, l'État a élaboré le Plan national pour l'enfance et l'adolescence 2007-2017, « Colombie : un pays pour les enfants ». Ce programme devrait, en l'espace de 10 ans, assurer à tous les enfants sans exception des conditions raisonnables de vie, de protection, de développement et de participation.

La Colombie appelle la communauté internationale à continuer de prêter son appui aux objectifs définis dans les politiques nationales, en particulier dans les zones les plus vulnérables du pays. La bonne volonté des pays donateurs et des partenaires de développement en général sera décisive pour la mise en œuvre efficace et complète des politiques visant à créer des conditions de vie meilleures et à garantir les droits des enfants, filles et garçons.

De la tribune de l'ONU, je lance un appel à ceux qui, dans mon pays, privent de liberté les enfants les plus vulnérables, les enfants exploités et non protégés, pour qu'ils entendent et répondent de façon positive à la proposition faite par le Président Álvaro Uribe et pour que, en cette période de Noël, Emmanuel et sa mère, qui l'a mis au monde après avoir été enlevée, puissent, alors qu'ils sont tous deux aujourd'hui encore en captivité, faire valoir leur droit à la liberté et passer Noël dans la joie.

Je voudrais maintenant demander à mon collègue, José Gregorio Ospino, délégué de la jeunesse, de dire quelques mots.

M. Ospino (Colombie) (*parle en espagnol*) : L'action inclusive et le travail commun des adultes, des jeunes et des enfants sont indispensables. L'engagement de tous les États, qui sera ratifié aujourd'hui à l'Assemblée, est un pas fondamental pour consolider et préserver un climat de bonheur, d'amour et de compréhension qui permette la réalisation des rêves des garçons, des filles et des adolescents du monde.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Guenter Nooke, délégué du Gouvernement fédéral allemand pour la politique des droits de l'homme et l'aide humanitaire.

M. Nooke (Allemagne) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'exprimer devant l'Assemblée au nom du Gouvernement allemand.

L'Allemagne salue et appuie pleinement cette initiative opportune visant à revitaliser les efforts internationaux pour créer un monde digne des enfants, et je voudrais souhaiter particulièrement la bienvenue à tous les enfants présents ici aujourd'hui.

Comme en sont témoins les enfants du monde, les chefs d'État et de gouvernement et les délégations de 190 pays ont engagé leur pays lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants en 2002 à réaliser un programme ambitieux et assorti de délais, ayant des objectifs spécifiques pour les enfants et un cadre général pour les atteindre. Nous avons exprimé notre ferme détermination à saisir cette occasion historique de changer le monde pour et avec les enfants.

L'Allemagne a écouté avec attention l'appel lancé lors de la session extraordinaire de 2002. En février 2005, le Cabinet fédéral a approuvé un plan d'action national intitulé « Pour une Allemagne digne des enfants 2005-2010 ». Ce plan vise à établir une politique pour les enfants et les jeunes en tant qu'élément politique indépendant. Le plan contient environ 170 mesures à mettre en œuvre d'ici à 2010 pour améliorer la vie des enfants et des familles. Il est divisé en six domaines d'action nationaux prioritaires : égalité des chances grâce à l'éducation; éducation sans violence; promotion d'une vie et d'un environnement sains; participation des enfants et des jeunes; mise au point de normes de vie appropriées pour les enfants; et engagements internationaux.

Lorsqu'il a mis au point le plan, le Gouvernement allemand a travaillé en étroite coopération avec des acteurs clés de la sphère politique et de la société civile. Un rapport d'activité intérimaire au niveau national sera publié en 2008. Conformément aux recommandations de la session extraordinaire de 2002, le troisième rapport de pays de l'Allemagne sur l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant comprendra une autre évaluation de notre plan d'action national.

Pour atteindre nos objectifs nationaux et promouvoir et protéger plus avant les droits de nos enfants, le Gouvernement fédéral a également adopté des lois ces dernières années, notamment une loi sur le crédit pour l'enfant et le congé parental, adoptée cette année. En outre, le Gouvernement fédéral a lancé des programmes spécifiques pour améliorer encore la vie des enfants, tels que le programme d'équipement intitulé « L'avenir de l'éducation et des soins », pour

créer des établissements scolaires à temps complet en Allemagne, ainsi qu'une campagne pour le développement de systèmes d'assistance précoce pour les parents et les enfants, et d'alerte sociale précoce pour identifier les risques et prévenir les menaces au bien-être des enfants.

En avril 2007, les gouvernements de tout niveau – national, d'État et local – en Allemagne ont convenu de tripler le nombre de places dans les garderies pour enfants de moins de 3 ans, qui passerait à 750 000 d'ici à 2013. Le Gouvernement fédéral adoptera des mesures concomitantes pour améliorer la qualité du travail dans les garderies d'enfants. Il prévoit également d'apporter un appui financier aux sociétés qui mettent des crèches à la disposition de leur personnel.

Le Gouvernement allemand a également l'intention de faire participer les enfants et les jeunes au processus décisionnel politique et aux processus qui touchent à leur avenir. Les enfants et les jeunes participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre plan d'action national. Les résultats sont reflétés dans un rapport sur les enfants et les jeunes qui complètent ce plan.

En outre, l'Allemagne continue d'appuyer pleinement les initiatives prises aux échelons régional et international et dans les instances internationales chargées des droits de l'homme tendant à ce que les droits des enfants soient la priorité des politiques internationales et des processus décisionnels. Au premier semestre 2007, l'Allemagne a proposé d'élaborer de nouvelles directives de l'Union européenne (UE) sur la promotion et la protection des droits de l'enfant. Le projet s'est achevé avec succès il y a deux jours avec l'adoption de ces directives par le Conseil de l'Union européenne. Elles témoignent une fois encore de la détermination de l'Union européenne à placer les droits de l'enfant au premier rang des priorités de sa politique extérieure en matière de droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Allemagne attend avec intérêt de continuer à coopérer étroitement avec tous les partenaires animés du même esprit, et à tous les niveaux, pour faire respecter les droits des enfants et les nombreux engagements pris en la matière, en particulier au précédent Sommet mondial pour les enfants et à la session extraordinaire de 2002, tels que consacrés dans un cadre complet d'instruments et de normes internationaux relatifs aux droits humains

pour les enfants, en particulier la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs.

Au nom du Gouvernement allemand, je souhaite à ce Débat plénier de haut niveau tout le succès possible.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Budi Bowoleksono, Directeur général adjoint pour les affaires multilatérales d'Indonésie.

M. Bowoleksono (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer la sympathie et les condoléances de ma délégation aux victimes de l'acte terroriste abominable et à leurs familles, au peuple et au Gouvernement algériens, ainsi qu'aux fonctionnaires des Nations Unies et à leurs familles. Nous prions pour que les blessés guérissent rapidement. Nous sommes désolés que des étudiants et des enfants scolarisés aient figuré parmi les victimes, et espérons que les auteurs de ces actes seront immédiatement arrêtés et jugés, conformément à la loi.

La délégation de l'Indonésie reconnaît l'importance de ce Débat plénier de haut niveau consacré à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action contenus dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ».

Il y a cinq ans, 190 pays, dont 69 chefs d'État, se sont engagés à réaliser un ensemble d'objectifs assortis de délais en faveur des enfants. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs, « Un monde digne des enfants », reconnaît le succès notable obtenu par les États Membres depuis 2002, mais il souligne également les défis de taille qui restent à relever dans tous les domaines prioritaires. Il est donc impératif que nous nous attachions tous à sa pleine application.

L'Indonésie estime que la poursuite des objectifs visant à créer un monde digne des enfants permettra de progresser considérablement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les deux séries d'objectifs forment de toute évidence un programme de développement unique, et étant donné qu'elles se complètent, la réalisation de l'une facilitera la réalisation de l'autre.

Depuis l'adoption des déclarations et des plans d'action, en Indonésie, nous nous sommes tous attachés à mener une action au plus haut niveau politique possible par le biais du Programme national pour les enfants indonésiens 2015. Nous avons

commencé à élaborer et à appliquer des mesures en vue de créer un monde adapté aux besoins des enfants, en nous concentrant sur l'élimination de la pauvreté pour ses 37 millions de pauvres. La croissance économique et la création d'emplois sont deux des objectifs principaux du Gouvernement indonésien, qui ont permis d'équiper les familles et toute la société afin qu'elles agissent dans l'intérêt supérieur des enfants.

À cet égard, un comité chargé de la lutte contre la pauvreté a été créé en 2002, de même qu'un Programme Espoir pour les familles, qui vient en aide aux familles les plus pauvres dans certaines provinces. En outre, les administrations politiques régionales et les ministères du gouvernement central ont réalisé certains progrès dans ce domaine, de même qu'en matière de démarginalisation des femmes.

L'éducation est obligatoire pour les enfants jusqu'à l'âge de 13 ans. Chaque enfant indonésien devra être inscrit dans le programme d'enseignement élémentaire obligatoire avant 2008. On s'efforce d'accroître considérablement le nombre d'inscriptions dans le secondaire. Les chiffres pour l'année 2006 indiquent qu'il n'y a aucune différence en matière de taux d'inscription des garçons et des filles dans les écoles primaires et secondaires. La législation concernant le travail des enfants s'attache également à prévenir leur entrée sur le marché du travail à un trop jeune âge et encourage les enfants à fréquenter l'école.

Outre le fait qu'elle accroît la capacité de notre nation d'éduquer ses enfants, la parité entre les garçons et les filles s'améliore sur le plan de la qualité de l'éducation. Des programmes renforcés sont mis en œuvre pour empêcher que certaines disciplines ne favorisent un sexe plutôt qu'un autre, et les programmes scolaires sont révisés afin de tenir compte des sexospécificités.

Des cibles concrètes en matière de santé ont été établies pour répondre aux besoins des quelque 5 millions d'enfants mal nourris. Elles visent à réduire d'environ un tiers les taux de mortalité infantile et maternelle sur la base de leurs niveaux de 2001. Des plans ont été élaborés pour mettre en œuvre un programme de santé national pour les jeunes adolescents, et des efforts sont déployés pour réintroduire le système de santé intégré fondé sur le village afin qu'il bénéficie aux mères et aux enfants dans les zones rurales, où vivent 75 % de nos enfants mal nourris.

En outre, la santé des jeunes est de plus en plus menacée par la pandémie du VIH/sida. La prévention du VIH est intégrée dans le curriculum d'éducation national. On donne les moyens aux jeunes adolescents, notamment aux filles, de se protéger du VIH.

Si la faim et la maladie prélèvent un lourd tribut sur les enfants, les jeunes subissent également de nombreuses autres formes de mauvais traitements physiques et d'exploitation. Des lois ont été promulguées pour protéger et promouvoir les droits de ceux qui se trouvent dans des endroits éloignés où ils travaillent comme domestiques et subissent des mauvais traitements dans divers foyers. En outre, les approches communautaires comme la Campagne pour mettre fin à la violence contre les enfants, lancée le mois dernier par le Ministère de la démarginalisation des femmes et l'UNICEF, visent à instiller des valeurs qui rendent culturellement inacceptables les mauvais traitements à l'égard des enfants.

Reconnaissant les dangers qui menacent les enfants privés de parents, l'Indonésie s'attache à protéger ceux qui sont devenus orphelins à cause de catastrophes naturelles et à réduire la population des enfants des rues dans le pays. Conformément à notre politique nationale de renforcer l'unité familiale en tant que soutien des enfants, l'Indonésie appuie vigoureusement l'idée de confier à leurs parents les plus proches les enfants rendus orphelins par des catastrophes. Leur plein rétablissement dépend également de la capacité de leur environnement à offrir des services spéciaux. Dans la province d'Aceh, on a mis en place des programmes axés sur les enfants dans diverses communes pour venir en aide aux enfants traumatisés par le tsunami.

L'un des plus grands problèmes mondiaux qui cause toujours une vive préoccupation à l'Indonésie est la situation douloureuse des enfants d'âge scolaire qui portent les armes, et décident de la vie ou de la mort d'autrui dans les situations de conflit. Guidés par les conclusions de l'étude Machel, nous devons exercer la plus forte pression possible pour veiller à ce que nos enfants ne subissent pas ce genre de sévices. Il ne doit y avoir d'enfants soldats nulle part.

Alors que nos délibérations se tiennent ici à New York, le monde s'est réuni à Bali, en Indonésie, pour débattre de l'avenir de notre planète. Cette réunion aura des répercussions importantes sur l'avenir de nos enfants, cela de multiples manières. En fait, le Président Yudhoyono a insisté sur le fait que nous

devons faire actuellement tout ce qui est en notre pouvoir dans l'intérêt de nos enfants et de leur avenir. Au vu de la dégradation continue des ressources de notre planète, la coopération et le dialogue internationaux continuent de recevoir l'appui nécessaire.

Toutes nos diverses initiatives visent à faciliter l'édification d'un monde digne des enfants de l'Indonésie, mais nous n'oublions pas que l'environnement international extérieur a un impact décisif sur les efforts nationaux visant à améliorer les conditions dans lesquelles aider les enfants. Le financement continu du développement, le renforcement des capacités et le transfert des technologies sont indispensables pour aider les pays à relever les divers défis concernant leurs enfants.

Dans le cadre de nos activités faisant intervenir les organisations internationales dans ce domaine, nous avons constaté qu'il est crucial de maintenir la cohérence et la coordination pour éviter les doubles emplois. En outre, il est utile de canaliser l'expertise dans les domaines où les besoins des enfants sont les plus critiques. Une telle approche permettra d'intensifier le processus de mise en œuvre à tous les niveaux.

À l'approche de 2015, cette réunion nous rappelle nos réalisations à ce jour, mais également le travail qui reste à faire. Pour l'Indonésie, la vision 2002 rappelle vivement à toutes les parties prenantes en Indonésie qu'elles sont responsables de l'avenir de la nation, et nous les invitons à faire encore plus pour préserver cet avenir. L'Indonésie est déterminée à veiller à assurer la capacité et le bien-être grandissants de tous ses enfants, car les personnes sont la ressource la plus précieuse de la nation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Dilorom Mirsaidova, Directrice de la Division des affaires de la jeunesse, des sports et du tourisme au Cabinet du Président du Tadjikistan.

M^{me} Mirsaidova (Tadjikistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de saluer l'Assemblée au nom du Gouvernement de la République du Tadjikistan. À cette occasion, je voudrais exprimer ma gratitude d'avoir été invitée à participer à cette séance.

En tant qu'État indépendant, le Tadjikistan a choisi pour modèle un État social. Cela est inscrit dans sa constitution et détermine les priorités des politiques

gouvernementales dans la sphère de la protection sociale et du développement social. En conséquence, l'appui de l'État aux familles et aux enfants est considéré par le Gouvernement comme une priorité importante. Cela est lié, tout d'abord, aux tâches urgentes imposées dans le passé à l'époque de l'indépendance et pendant la période de transition d'un système social à un autre.

Le conflit civil et ses conséquences ont également affecté négativement les familles et les enfants. Sur une population de 7 millions, 2,8 millions sont âgés de moins de 18 ans. En outre, le taux de natalité élevé et la migration de la main-d'œuvre à l'étranger ont créé d'autres difficultés. Il y a toutefois eu des réalisations tangibles dans le pays, et beaucoup a été fait pour régler les problèmes socioéconomiques. La protection sociale des enfants ne fait pas exception.

Depuis la fin des années 90, nous travaillons progressivement à la réforme du secteur social. Nous augmentons chaque année les allocations budgétaires pertinentes en nous concentrant tout particulièrement sur les orphelins, les enfants aux capacités limitées et les enfants souffrant d'anomalies du comportement. Au stade actuel de la réforme, dans l'optique de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des recommandations du Comité des droits de l'enfant conformément au premier rapport du Tadjikistan et afin de s'acquitter de ses obligations internationales relatives à la protection des droits et des intérêts des enfants, le Gouvernement souhaite donner confirmation de notre plan d'action national pour la protection des droits et des intérêts de l'enfant pour la période 2003-2010. Par ailleurs, en 2001, grâce au soutien technique de l'UNICEF, nous avons mis en place une Commission nationale des droits de l'enfant qui est dirigée par le Vice-Premier Ministre chargé des questions sociales.

En 2006, le Gouvernement, tenant compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant, a établi un second rapport sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce rapport présentait les résultats obtenus en matière de protection des droits de l'enfant, les problèmes et les difficultés de mise en œuvre de la Convention et les plans proposés pour l'avenir.

Cette année, le Gouvernement a préparé une stratégie de développement national qui définit les priorités dans les domaines généraux de la politique de l'État en vue de parvenir à une croissance économique

durable et de faciliter l'accès de la population aux services sociaux de base. Cette stratégie repose entièrement sur les objectifs du Millénaire pour le développement et a été mise au point par le Gouvernement, de concert avec les organisations et les sociétés bailleurs de fonds dans le pays.

Nous avons également mis au point une stratégie de protection sanitaire qui doit être mise en œuvre d'ici à 2010, et un programme de planification familiale qui couvre certains aspects de la santé maternelle et infantile. Le Ministère de la santé a adopté une stratégie de gestion intégrée des maladies des enfants et un programme de vaccination qui ont aidé à stabiliser le niveau de morbidité et la mortalité infantile et postinfantile et à parvenir à des niveaux élevés de vaccination des enfants de moins de 2 ans.

Le Gouvernement a pris des mesures en vue d'adopter la définition internationale de critères en matière de naissance vivante, comme cela est énoncé dans des documents normatifs et des recommandations systématiques. En 2002, des lois ont été adoptées sur le sel iodé, ainsi que sur la santé et les droits en matière de procréation. En 2004, nous avons adopté une stratégie nationale sur la santé en matière de procréation pour la période allant jusqu'à 2014.

Nous avons élaboré une stratégie nationale de protection de la santé de la population pour la période allant jusqu'à 2010. Nous menons à bien des programmes de vaccination et de prévention, dont un programme national de prévention et de lutte contre le VIH. En 1997, nous avons créé un comité national sur le VIH afin de renforcer les mécanismes de coordination des activités des secteurs interdépartementaux des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine du VIH/sida. Ce comité fait également office de centre de suivi de la mise en œuvre du projet du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La République a adopté un programme national de lutte contre les maladies tropicales pour la période 2005-2010, et mis en place un programme en faveur du développement de modes de vie sains pour la période allant jusqu'à 2010, et un programme national de prévention et de lutte contre l'hépatite B.

Notre Constitution dispose que l'enseignement de base est gratuit et obligatoire au Tadjikistan. En juin 2002, le Gouvernement de la République du Tadjikistan a approuvé un concept national en matière

d'éducation qui constitue la base d'une réforme globale dans ce domaine. Les normes éducatives adoptées pour le pays sont conformes aux normes internationales et constituent la base légale des activités de toutes sortes d'établissements éducatifs privés. Nous avons créé des associations de parents et d'enseignants au sein des écoles, et le Gouvernement verse des subventions pour les élèves des familles indigentes. En outre, des écoles pilotes ont mené à bien dans la capitale une initiative éducative globale qui intègre les droits de l'homme comme matière obligatoire dans le programme scolaire.

De mai à août 2005, le Gouvernement, en coopération avec des organisations internationales, a mené une étude nationale sur la nature et l'ampleur du travail des enfants. Cette étude a fait l'objet de débats auxquels a participé une grande partie du pays, dont des fonctionnaires, des universitaires, des centres de recherche, des ONG nationales et internationales et des organisations internationales. Par la suite, nous avons adhéré à la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail concernant les pires formes de travail des enfants, et nous l'avons ratifiée.

Je voudrais, pour terminer, signaler que le Gouvernement tadjik a fait du bien-être social une priorité de son système de protection des droits de l'enfant. À cet égard, mon gouvernement fonde ses actions futures sur l'étude des possibilités d'une intégration continue de la politique de protection des droits de l'enfant dans la stratégie nationale de développement, par le biais de mesures et de stratégies de mise en place des services sociaux en partenariat avec la société civile, en renforçant l'action de la commission nationale des droits de l'enfant sous l'égide du Gouvernement, et en continuant à suivre et à évaluer l'application de la législation en vigueur sur la protection des droits de l'enfant à tous les niveaux et en l'harmonisant aux normes et aux critères internationaux.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Françoise Tapsoba, Secrétaire générale du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale du Burkina Faso.

M^{me} Tapsoba (Burkina Faso) : Avant tous propos, je voudrais affirmer que nous adhérons pleinement à la déclaration faite par Madame le Ministre des femmes et des enfants du Ghana au nom de l'Union africaine.

Mon pays, le Burkina Faso, a toujours œuvré dans le sens du respect de ses engagements envers les enfants et l'a matérialisé, face à la communauté

internationale, en adoptant les instruments internationaux de protection des droits de l'enfant. En témoignent les rapports de suivi sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. À ce jour, les troisième et quatrième rapports sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et le rapport initial sur la Charte africaine ont été déposés auprès des différents comités internationaux chargés du suivi.

Par ailleurs, les priorités d'action définies lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants de mai 2002 ont été intégrées dans un document de planification : le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, dont l'une des préoccupations majeures est l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale – éducation, action sociale, santé – nutrition, eau potable, assainissement et lutte contre le VIH/sida.

Dans cette optique, un effort a été fait pour aligner les buts et cibles des plans stratégiques ou des programmes avec ceux d'« Un monde digne des enfants ». Les objectifs définis en 2002 ont également été intégrés à différents plans sectoriels, en cohérence avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. On peut citer, entre autres, le plan décennal de développement de l'éducation de base, 2001-2010; le plan national de développement sanitaire, 2001-2010; les cadres stratégiques de lutte contre le sida, 2001-2005 et 2006-2010; le plan d'action national pour la survie, la protection et le développement de l'enfant, 2006-2010; et le plan national pour la réforme de la justice, 2002-2006.

Tous ces différents plans sont mis en œuvre grâce aux efforts consentis par le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers et la société civile dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, du suivi et de l'évaluation réguliers et du plaidoyer pour un comportement favorable aux droits de l'enfant.

D'autres initiatives prises par le Gouvernement et les partenaires de développement permettent de suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs d'« Un monde digne des enfants ». Il s'agit, entre autres, de la réalisation d'enquêtes périodiques ou ponctuelles, telles l'enquête à indicateurs multiples sur la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement de 2006, l'enquête annuelle permanente/questionnaire des

indicateurs de base de bien-être, l'enquête sur les conditions de vie des ménages menée en 2003. Des études d'impact des plans, programmes et projets sont également envisagées systématiquement.

Si les initiatives que je viens de citer sont sans aucun doute louables, les actions menées ont connu des limites, faute de mobilisation financière conséquente à laquelle s'ajoutent la persistance de la pauvreté, les pesanteurs socioculturelles et l'insuffisance des actions d'information, d'éducation et de communication.

Malgré la situation socioéconomique difficile de mon pays, l'espoir est cependant permis, et ce, grâce aux efforts déjà consentis et à la forte mobilisation des partenaires.

La période 2006-2010 sera consacrée en priorité aux questions relatives à l'éducation, à la survie et à la protection de l'enfant.

En matière d'éducation, la nouvelle loi d'orientation stipule que l'éducation est une priorité nationale et que donc, tout citoyen a droit à l'éducation, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion. L'obligation scolaire couvre la tranche d'âge de 6 à 16 ans. Aucun enfant ne doit et ne peut être exclu du système éducatif avant ses 16 ans révolus.

En matière de santé, des efforts particuliers seront entrepris pour une diminution importante des taux de mortalité maternelle et infantile et la malnutrition des enfants de moins de 5 ans, et une augmentation de l'accès à l'eau potable. Ils devront se traduire par un accroissement des ressources budgétaires en faveur du secteur de la santé, notamment pour atteindre à court terme la norme de 10 % fixée par l'Organisation mondiale de la Santé.

En matière de protection, l'accent sera mis sur la création de centres secondaires d'état civil dans l'ensemble des villages du Burkina Faso, avec une gratuité des déclarations des naissances dans le délai légal de deux mois suivant la naissance. Il sied de noter également la mise en œuvre d'un plan intégré de communication pour lutter contre la pratique de l'excision, le mariage précoce, la traite et les pires formes de travail des enfants, et la réalisation en cours d'une étude sur les violences faites aux enfants.

En outre, une politique nationale d'action sociale a été élaborée dont le but essentiel est de promouvoir le bien-être des populations en général, celui des

individus, des familles et des groupes vulnérables en particulier.

Avant de terminer, je voudrais rendre un vibrant hommage au Secrétaire général et à l'ensemble de ses collaborateurs pour la parfaite organisation de cette rencontre, et pour l'occasion qu'ils donnent à la communauté internationale de se pencher sur un problème aussi important que celui des droits de l'enfant.

Je voudrais féliciter et remercier tous les partenaires techniques et financiers pour l'appui qu'ils apportent aux États Membres pour la mise en œuvre des programmes en faveur des enfants, et plus particulièrement l'UNICEF, pour sa détermination et son action hautement appréciable qui nous a permis de contribuer à l'élaboration du rapport à mi-parcours et de participer à cette session.

Nous attendons beaucoup de cette session dont les résultats, nous l'espérons, nous aiderons à mieux conforter notre politique et notre action pour l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Victor Giorgi, Président de l'Institution pour les enfants et les adolescents de l'Uruguay, ainsi qu'aux délégués à la jeunesse, M. Alexis Oliveira et M^{lle} Ximena Luzardo.

M. Giorgi (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à exprimer la solidarité du Gouvernement et du peuple uruguayens avec le peuple algérien, après les événements survenus hier.

La délégation uruguayenne saisit également cette occasion pour permettre à des adolescents et des jeunes gens de faire part de leurs expériences et points de vue sur les questions qui nous occupent aujourd'hui. Je demanderais ainsi qu'ils soient autorisés à s'exprimer brièvement en premier, puis je reprendrai la parole.

M. Oliveira (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous dire quelque chose au sujet des enfants qui vivent dans la rue. Dans mon pays, les enfants des rues, ceux qui travaillent, ceux qui mendient, n'ont pas la possibilité d'étudier. Ils sont maltraités, non seulement par leurs parents, mais aussi par la société au sens large. Ils sont rejetés par certains centres éducatifs. Lorsqu'un jeune commet une infraction, s'il ne vit pas dans la capitale, il est mis à l'écart de sa famille et de ses amis. Je propose que toute entreprise s'installant dans mon pays respecte des quotas d'embauche pour les jeunes les moins favorisés.

M^{lle} Luzardo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui, au nom de tous les jeunes et adolescents d'Uruguay. Ce message est destiné aux adolescents comme moi. Nous risquons de tomber dans la drogue, et après, il est difficile d'en sortir. La drogue n'est pas une solution à nos problèmes. Il faut s'arrêter un instant pour penser, se battre et reprendre le cours normal de sa vie, et être heureux. Aussi, je propose que, dès le plus jeune âge, les écoles informent davantage sur toutes les drogues existantes et leurs conséquences et, pour ceux qui en consomment déjà, qu'il existe davantage de véritables centres de traitement pour ce genre de problèmes.

M. Giorgi (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Durant les 18 années écoulées depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'espace social accordé par nos pays aux enfants et adolescents n'a eu de cesse de faire l'objet de controverses. Des progrès sensibles ont été réalisés sur le plan légal, au niveau des politiques sociales et des discours émanant du système politique. Et pourtant ces 18 années ont enregistré un profond recul en ce qui concerne la répartition des richesses, l'inclusion sociale et la qualité de vie de la population en général.

Cette situation touche affecte particulièrement les enfants. Le monde des adultes se fragilise en raison de la crise de la famille, de la détérioration de la qualité de l'emploi et des migrations, en plus de l'effondrement de la solidarité et de l'incapacité des États à garantir les droits. Tout cela a donné lieu à une crise de la protection et des soins qui touche essentiellement les enfants et les adolescents.

Dans ce contexte, et malgré les progrès réalisés ces dernières années, l'élimination de la pauvreté et les processus connexes restent un objectif central dans l'édification d'un monde digne des enfants et des adolescents. En Uruguay, en 2004, 55 % des enfants vivaient sous le seuil de pauvreté. Deux ans plus tard, en 2006, ce pourcentage a été réduit de 10 points pour s'établir à 45 %, ce qui est très élevé pour un pays comme le nôtre, qui compte assez peu d'enfants et d'adolescents. Le Gouvernement uruguayen élabore actuellement et mettra en œuvre dès le 1^{er} janvier un plan d'équité intitulé « Vers un Uruguay socialement protégé », de sorte que personne ne soit laissé de côté.

Ce plan d'équité comporte un certain nombre d'activités, parmi lesquelles nous voudrions insister sur le transfert de fonds par l'intermédiaire des allocations familiales, qui passeront de 14 à 32 dollars par jour et

par enfant, et à 45 dollars dans le cas des adolescents, à condition qu'ils soient scolarisés. En 2008, la couverture étendue touchera 330 000 enfants - il ne faut pas oublier que l'Uruguay compte moins d'un million d'enfants et d'adolescents - et 500 000 enfants en 2009. Par ailleurs, des politiques de soins et d'éducation pour les enfants et adolescents sont en cours d'élaboration, avec une couverture plus large pour la petite enfance, jusqu'à l'âge de 3 ans, une attention particulière étant accordée au maintien de la qualité malgré l'augmentation quantitative, à l'amélioration des performances et des soins dans les écoles primaires et à l'intégration sociale par l'éducation, les soins de santé et la participation sociale des adolescents.

Il devrait en résulter une diminution de la pauvreté, en particulier chez les moins de 18 ans, ainsi qu'une meilleure distribution des revenus. Ceux-ci devraient s'accroître en moyenne de 37 % dans le premier décile et baisser de 6 % dans le dernier, qui correspond à la tranche des revenus les plus élevés. Les réformes prévues dans ce plan bénéficieront à 80 % des enfants et adolescents de moins de 18 ans, soit huit sur dix.

Nombre de ces questions se retrouvent à l'échelle régionale, dans l'initiative « Niño Niña Sur », et viennent s'ajouter à la traite des personnes, aux politiques relatives à la petite enfance et au problème des jeunes délinquants ainsi qu'à la nécessité

d'exécuter des mesures judiciaires dans le respect des droits.

Des programmes interinstitutionnels, de portée universelle et multisectorielle, continuent d'être exécutés dans le cadre du système de protection. Il convient d'attirer l'attention sur le système de protection de l'enfance et de l'adolescence contre la violence, qui a obtenu cette année d'immenses résultats, non seulement avec l'exécution de l'accord institutionnel mais aussi avec la récente adoption d'une loi interdisant les châtiments corporels. Les efforts ont également porté cette année sur l'éradication de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et non commerciales. Il y a seulement quelques jours nous avons pu annoncer le lancement du premier plan national de notre histoire.

La participation des enfants et des adolescents est également une priorité. D'où la présence des deux jeunes délégués qui nous accompagnent ce matin.

Enfin, j'aimerais confirmer la volonté de l'Uruguay de faire respecter les droits des enfants et des adolescents. Il incombe à tous de le faire, que ce soit au plan national ou international. C'est pourquoi nous prions instamment tous les États de continuer à œuvrer à un monde digne des enfants, qui bénéficiera indubitablement à tous.

La séance est levée à 15 h 10.